

# INSTANCE TERRITORIALE DE DIALOGUE

## Espace Rhodanien

15 janvier 2021



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADDET**

## 1. Ouverture

### 2. Etat des lieux :

- Démarches de planification en cours
- Données clés sur la démographie, le foncier et le logement

### 3. Présentation de la Communauté de communes Vaison Ventoux sur son SCoT en cours d'élaboration

### 4. Atelier de l'espace Rhodanien - Le foncier économique et la préservation du potentiel de production agricole :

- Données de cadrage
- Un exemple de démarche territoriale : présentation du PNR des Alpilles sur ses actions en terme de foncier agricole



# Les bonnes pratiques sous Teams

- Merci de **couper vos micros**

- Intervenir **par écrit** :

- Rédiger votre intervention par le **chat**
- Si possible, mettre l'acronyme de votre structure avant la question.
- Le modérateur synthétise les interventions/questions et les transmet à l'intervenant.



- Intervenir **à l'oral** :

- Utiliser la "**main levée**" pour intervenir
- Attendre que le modérateur ou l'intervenant **donne la parole**
- Couper le micro à la fin de l'intervention



**A noter : la conférence est enregistrée**

**Bénédicte MARTIN**  
Conseillère Régionale,  
Présidente de la Commission "Agriculture, Viticulture, Ruralité, Forêt"

**Louis BISCARRAT**  
Conseiller Régional

1. Ouverture
2. Etat des lieux :
  - Démarches de planification en cours
  - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
3. Présentation de la Communauté de communes Vaison Ventoux sur son SCoT en cours d'élaboration
4. Atelier de l'espace Rhodanien - Le foncier économique et la préservation du potentiel de production agricole :
  - Données de cadrage
  - Un exemple de démarche territoriale : présentation du PNR des Alpilles sur ses actions en terme de foncier agricole



Véronique VOLLAND

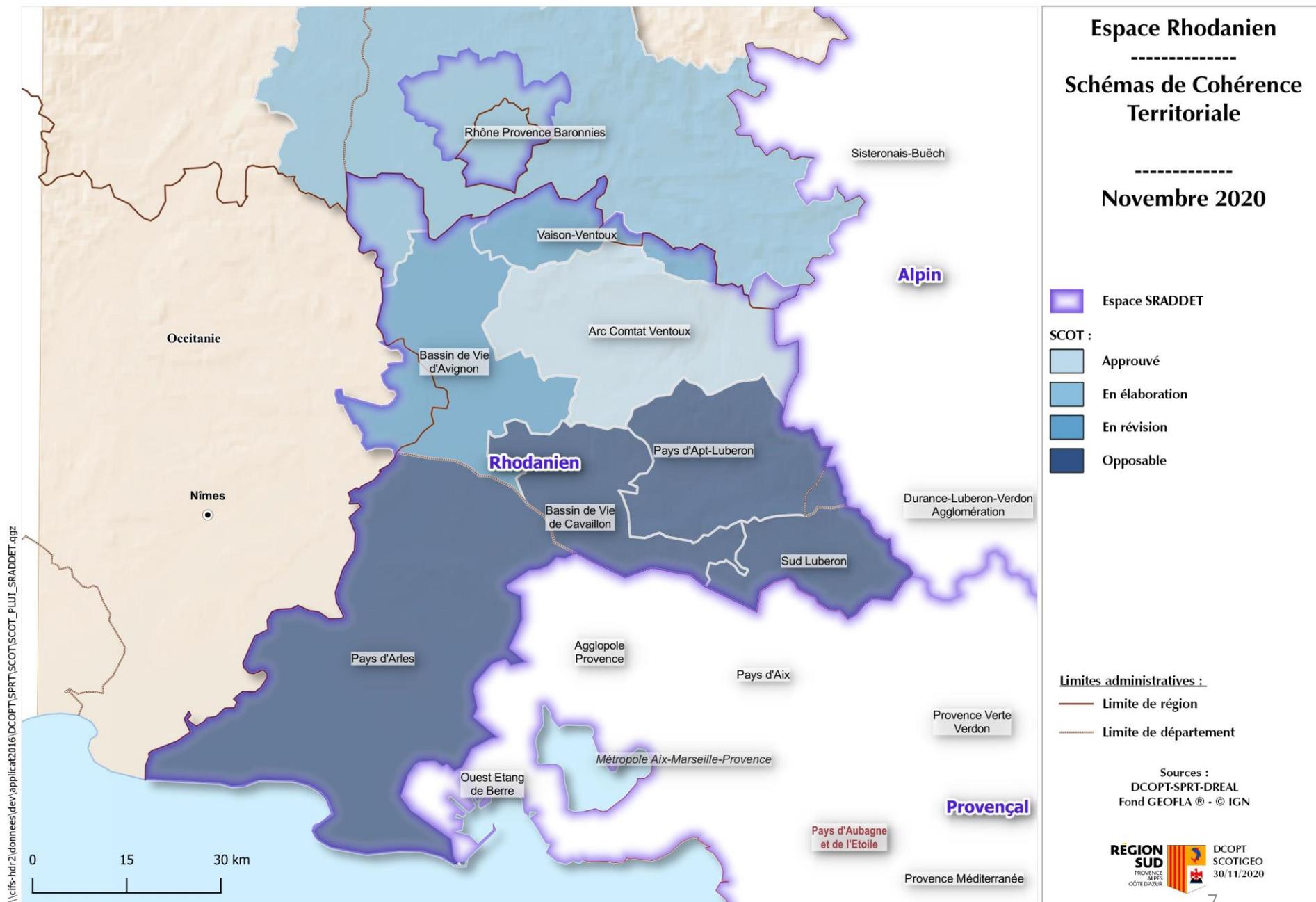
Chef du Service

Planification Régionale et Territoriale

Délégation Connaissance Planification Transversalité

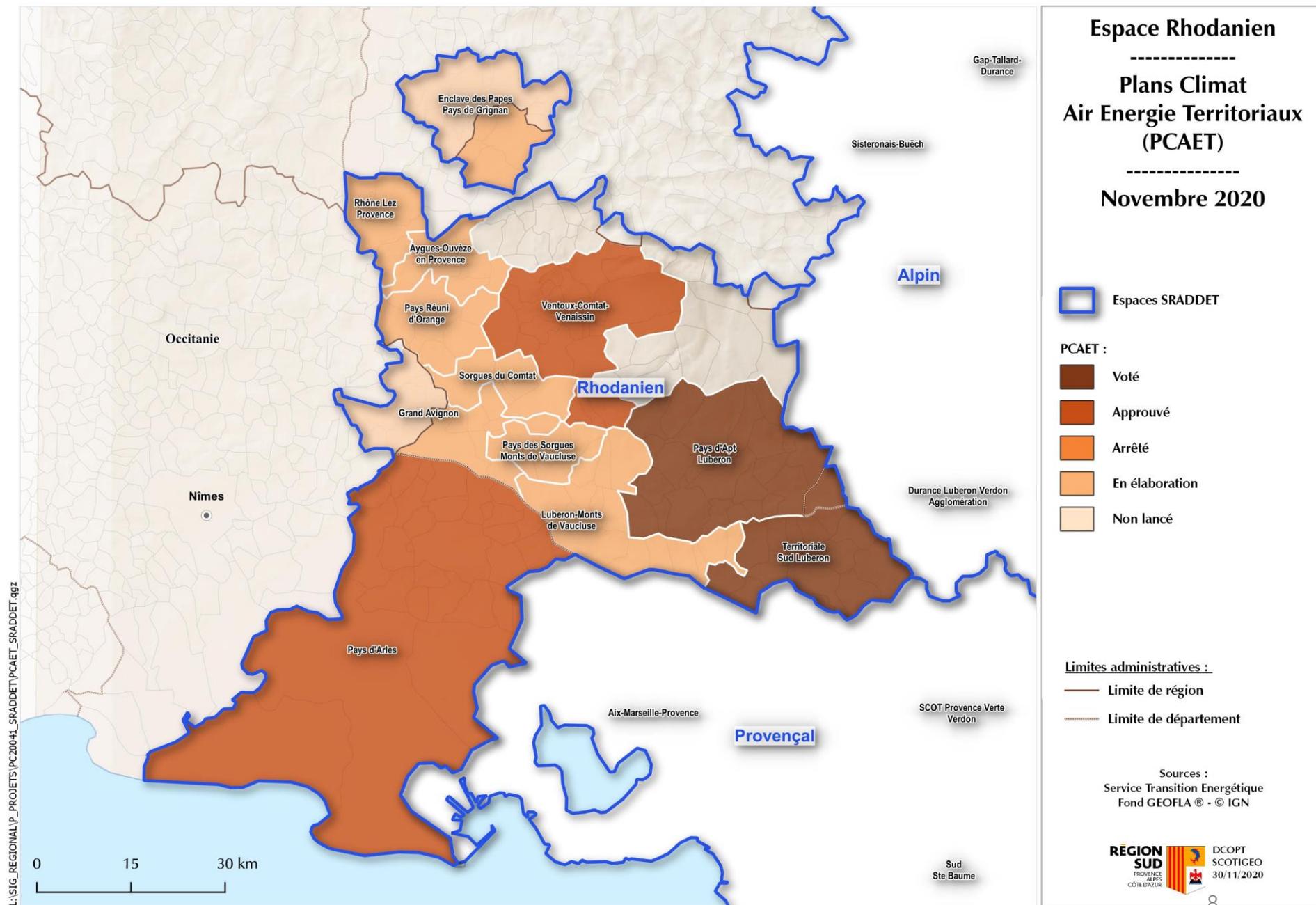
# Documents d'urbanisme

- SCoT
- 4 SCoT opposables
- 1 SCoT approuvé
- 1 SCoT en élaboration
- 2 SCoT en révision



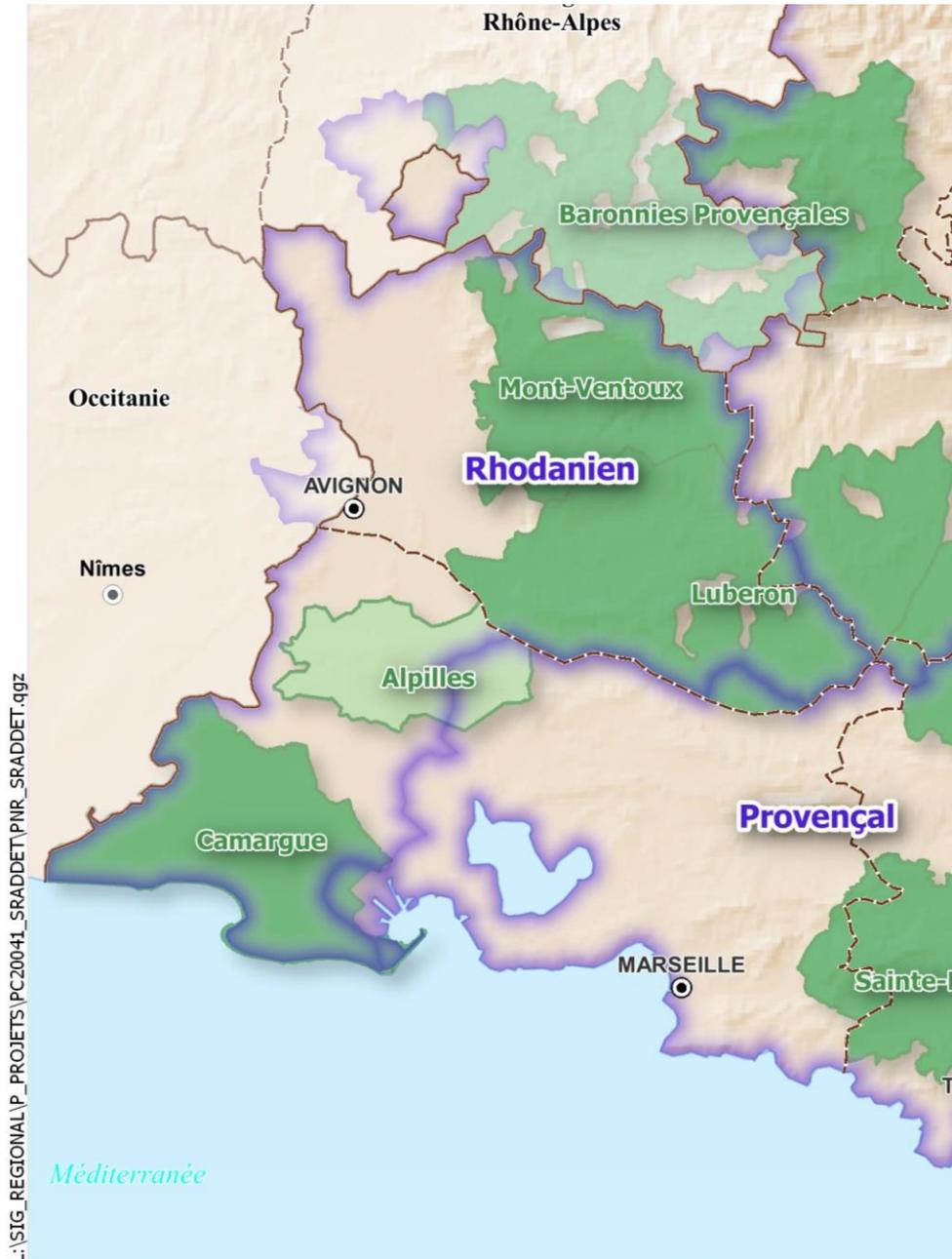
# Plans Climat Air Energie Territoriaux

- 2 approuvés
- 2 adoptés
- 8 en élaboration



# Chartes Parcs Naturels Régionaux

- 3 chartes de PNR opposables
- 1 opposable, en révision



L:\SIG\_REGIONAL\P\_PROJETS\PC20041\_SRADET\PNR\_SRADET.4gz

## Charte des Parcs Naturels Régionaux

-----  
Novembre 2020

 Espace SRADDET

Charte de Parc naturel régional :

 Opposable

 Révision en cours

Limites administratives

— Limite de région

- - - Limite de département

Sources :  
Service SPRT - DCOPT  
Fond GEOFLA® - © IGN

# Plans de Déplacements Urbains

## PDU obligatoire

- Approuvé (6)
- Non réalisé et délai dépassé (5)

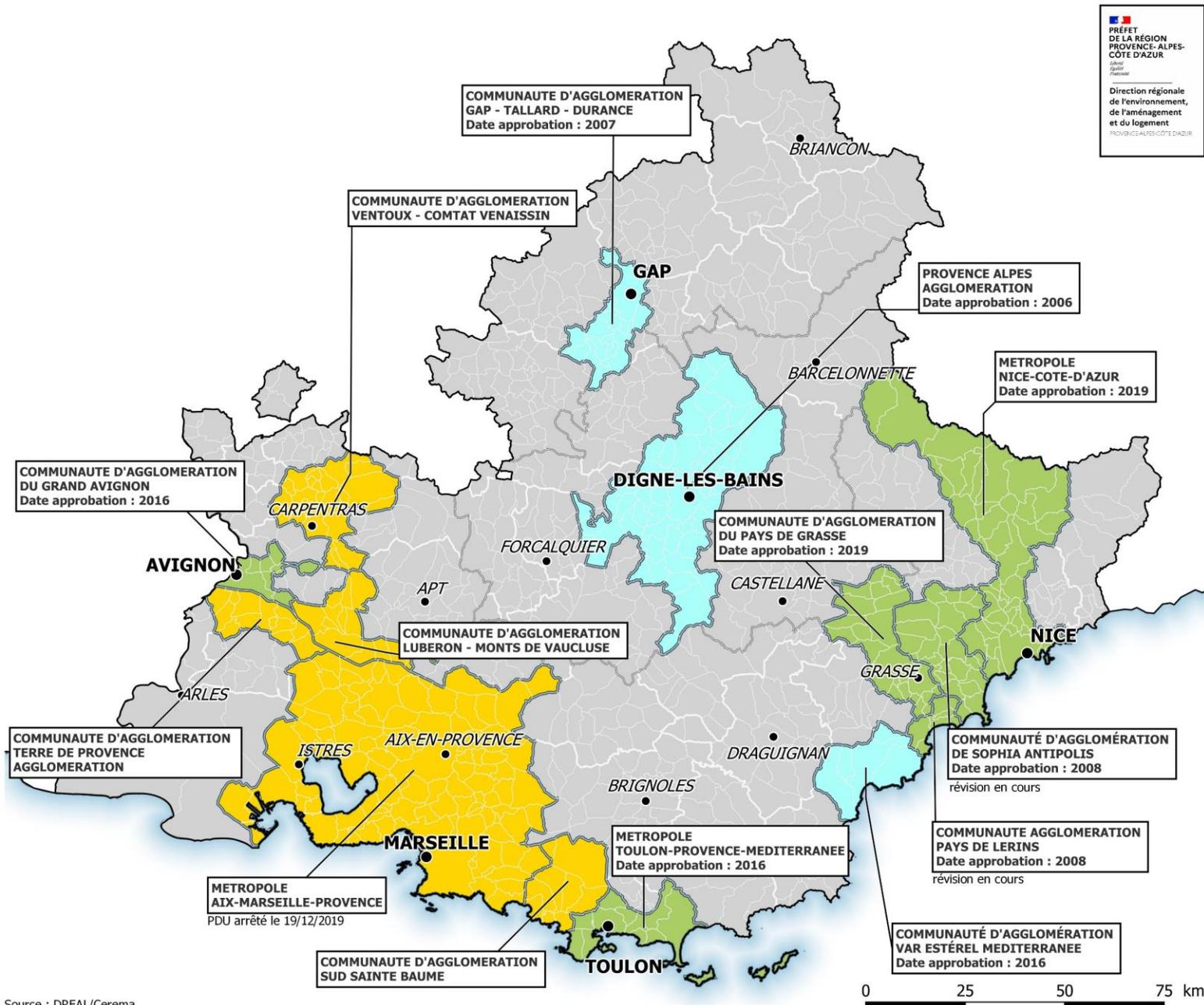
## PDU volontaire

- Volontaire (3)

Une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dont le ressort territorial est modifié a 3 ans pour élaborer un PDU(\*).

Le PDU(\*) / plan de mobilité fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, est révisé.

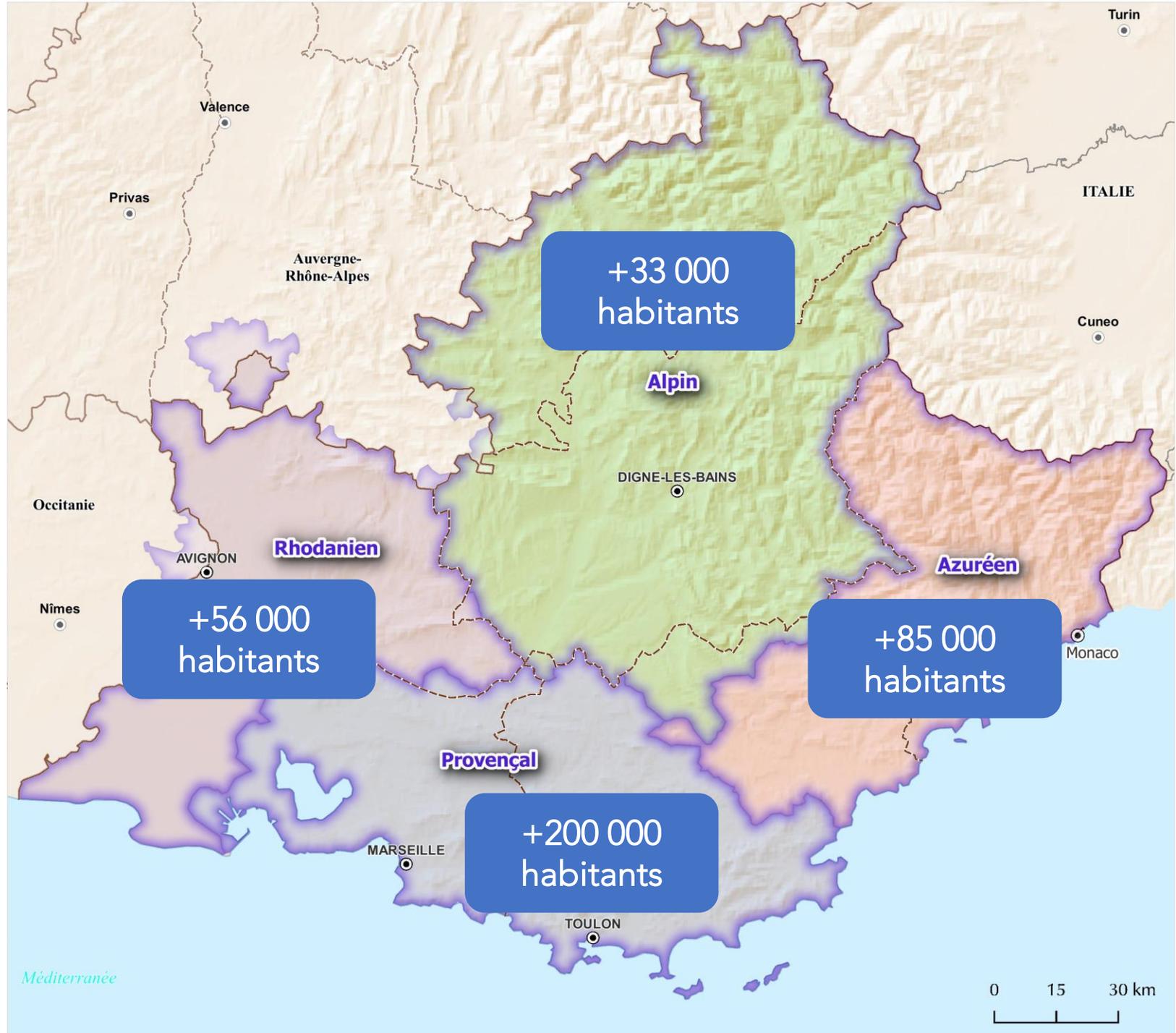
\* La LOM fait évoluer le "plan de déplacements urbains" (PDU) en "plan de mobilité" (PDM). Entrée en vigueur pour les documents approuvés à partir du 1er janvier 2021. Les plans de déplacements approuvés avant fin 2020 intégreront les nouvelles dispositions lors de leur prochaine révision ou évaluation.



L'enjeu démographique : ce que le SRADDET demande

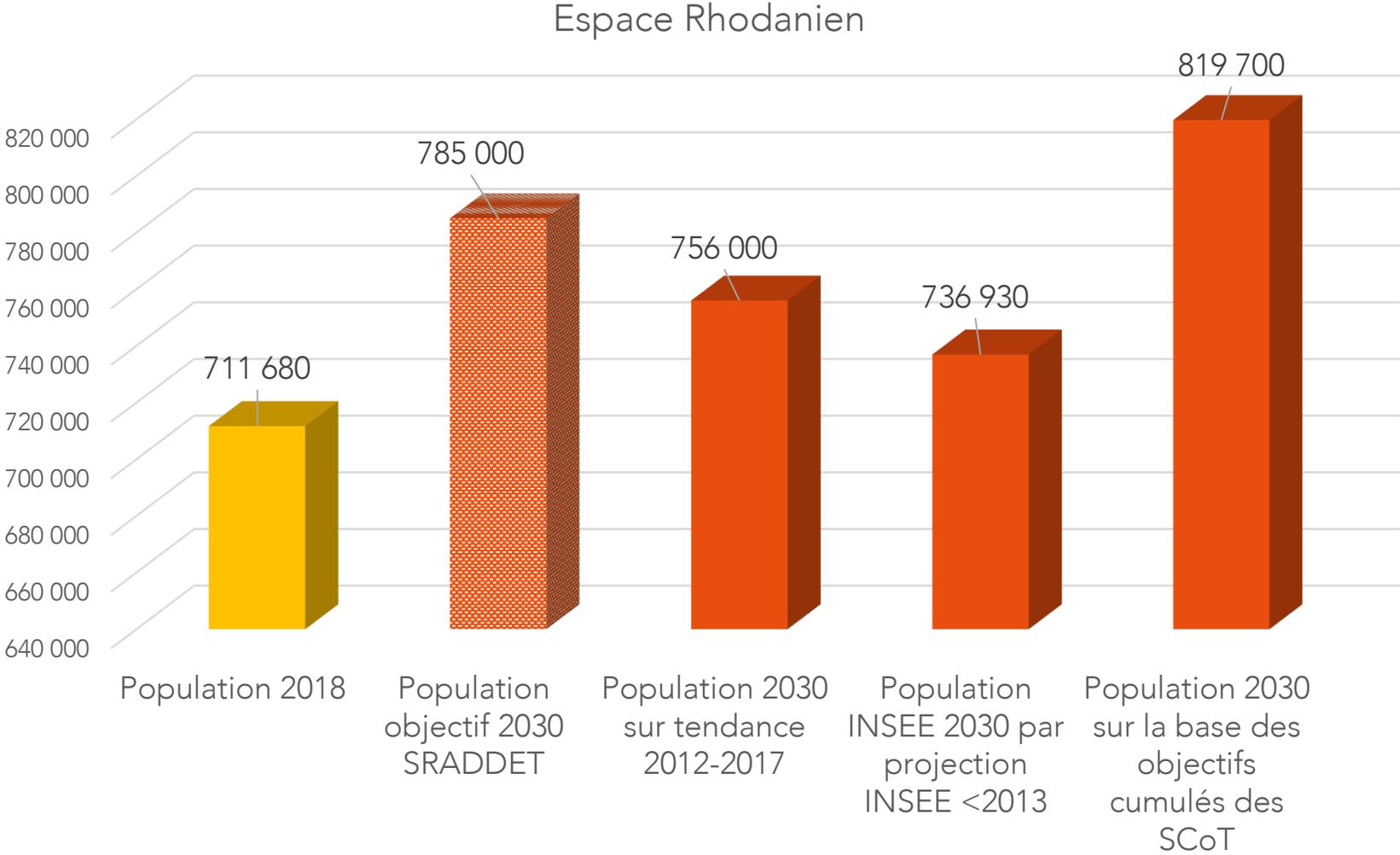
Un taux annuel moyen d'accroissement démographique régional de 0,4%

374 000 habitants supplémentaires en 2030 répartis selon des objectifs différenciés pour les 4 espaces, et tenant compte de la stratégie urbaine régionale



# Une trajectoire démographique de l'espace Rhodanien en-deçà des objectifs de croissance du SRADDET

Ambition démographique régionale

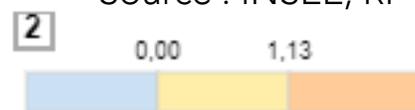
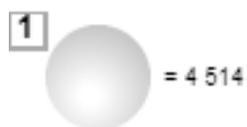


## Croissance annuelle moyenne de la population de l'espace Rhodanien (2012-2017) : + 0,44 %

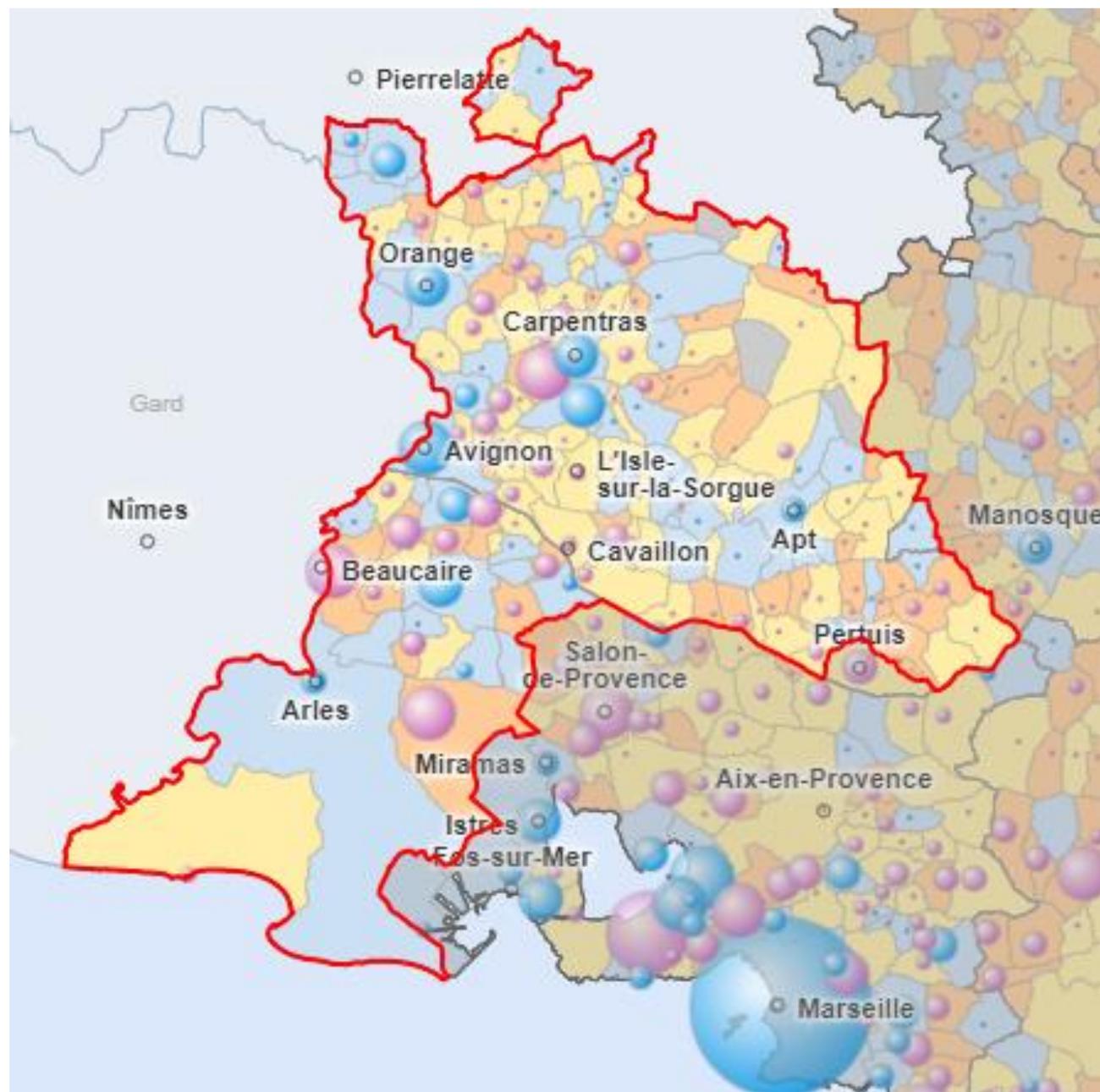
- Solde naturel de 0,27 %
- Solde migratoire de 0,18 %

Solde 2011-2016 des entrées sorties de l'espace : + 5 779

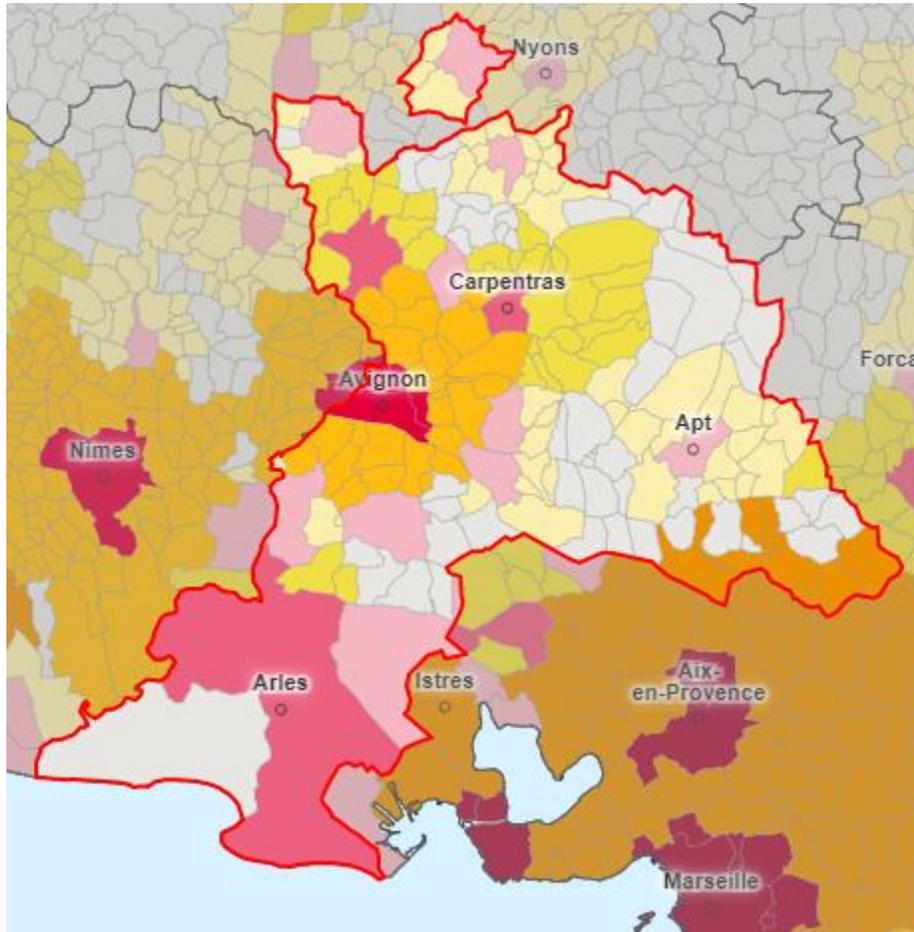
1. Solde apparent des entrées sorties, 2011-2016
2. Taux de variation dû aux entrées sorties, 2011-2016 (%)



Source : INSEE, RP



## La trajectoire démographique : une croissance démographique principalement captée en périphérie des centralités, les centres urbains régionaux fragilisés



48 « aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
INSEE, 21/10/2020



Taux de croissance annuel moyen de la population 2013-2018	Région SUD	Espace RHODANIEN
Centralités métropolitaines	+ 0,36 %	+ 0,31 %
Centres urbains régionaux	+ 0,01 %	- 0,30 %
Centres locaux et de proximité	+ 0,39 %	+ 0,51 %
Non centralité située dans un espace influencé par un pôle urbain	+ 0,79 %	+ 0,64 %
Non centralité située dans un espace rural ou naturel	+ 0,29 %	+ 0,06 %

*La couronne est composée des communes dont plus de 15 % des actifs travaillent dans un pôle. Le pôle et sa couronne forment l'aire d'attraction de la ville.*

L'objectif de diminution de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2006-2014 vise 5 grands objectifs :

- Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs
- Raccourcir les déplacements domicile-travail, vecteurs de congestion et de pollution
- Contenir l'artificialisation
- Contenir l'imperméabilisation des sols
- Maintenir les continuités et services écologiques.

Consommation d'espaces NAF 2030	Région SUD
Rythme de consommation 2006-2014	750 ha / an
Objectif 2020-2030	375 ha / an

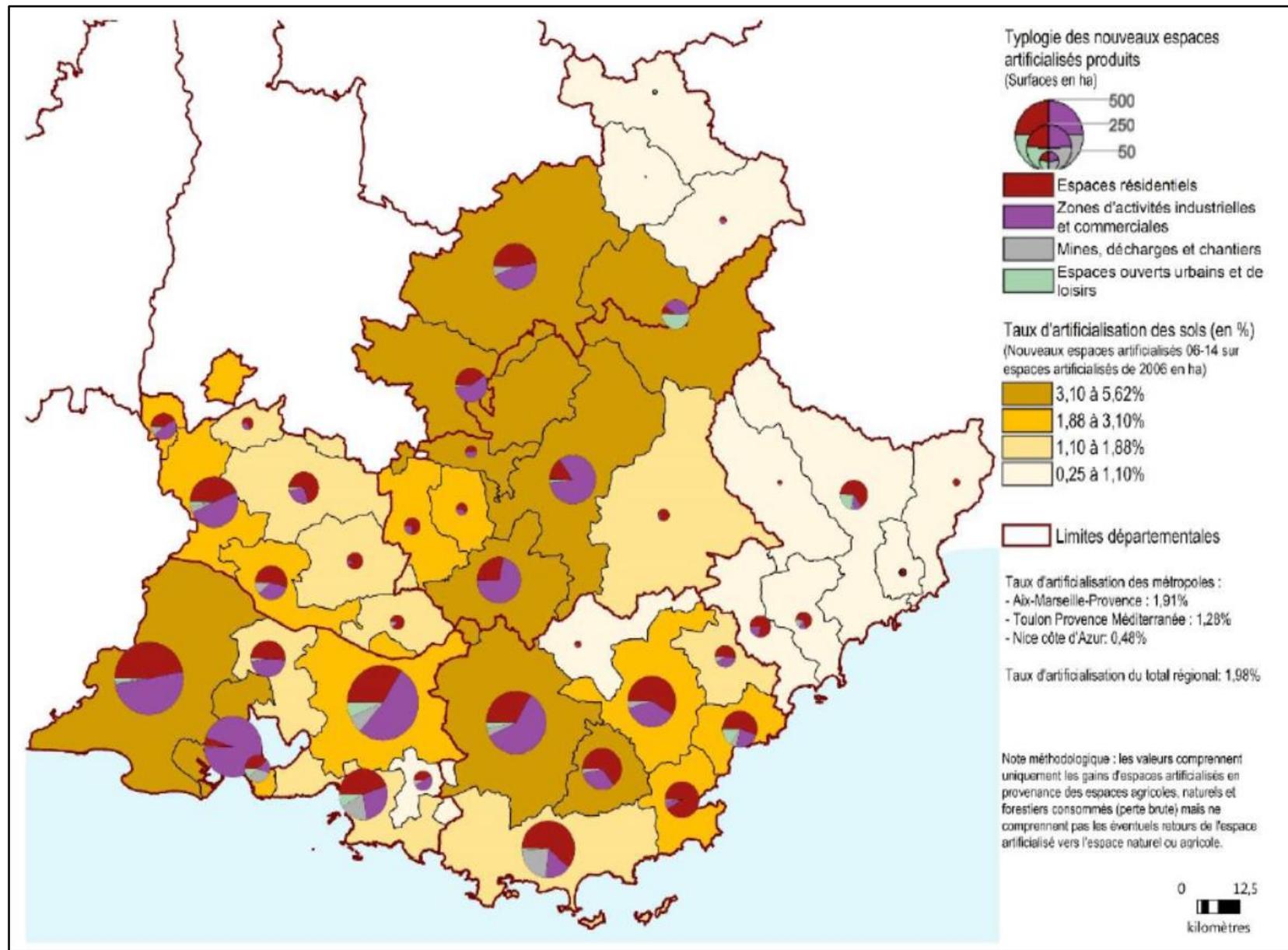
# Une artificialisation soutenue dans la vallée du Rhône

Taux d'artificialisation des sols =  
 Consommation d'espace sur une période  
 Superficie des espaces déjà  
 artificialisés

Taux d'artificialisation brut des sols  
 2006-2014 : 2 % en région.

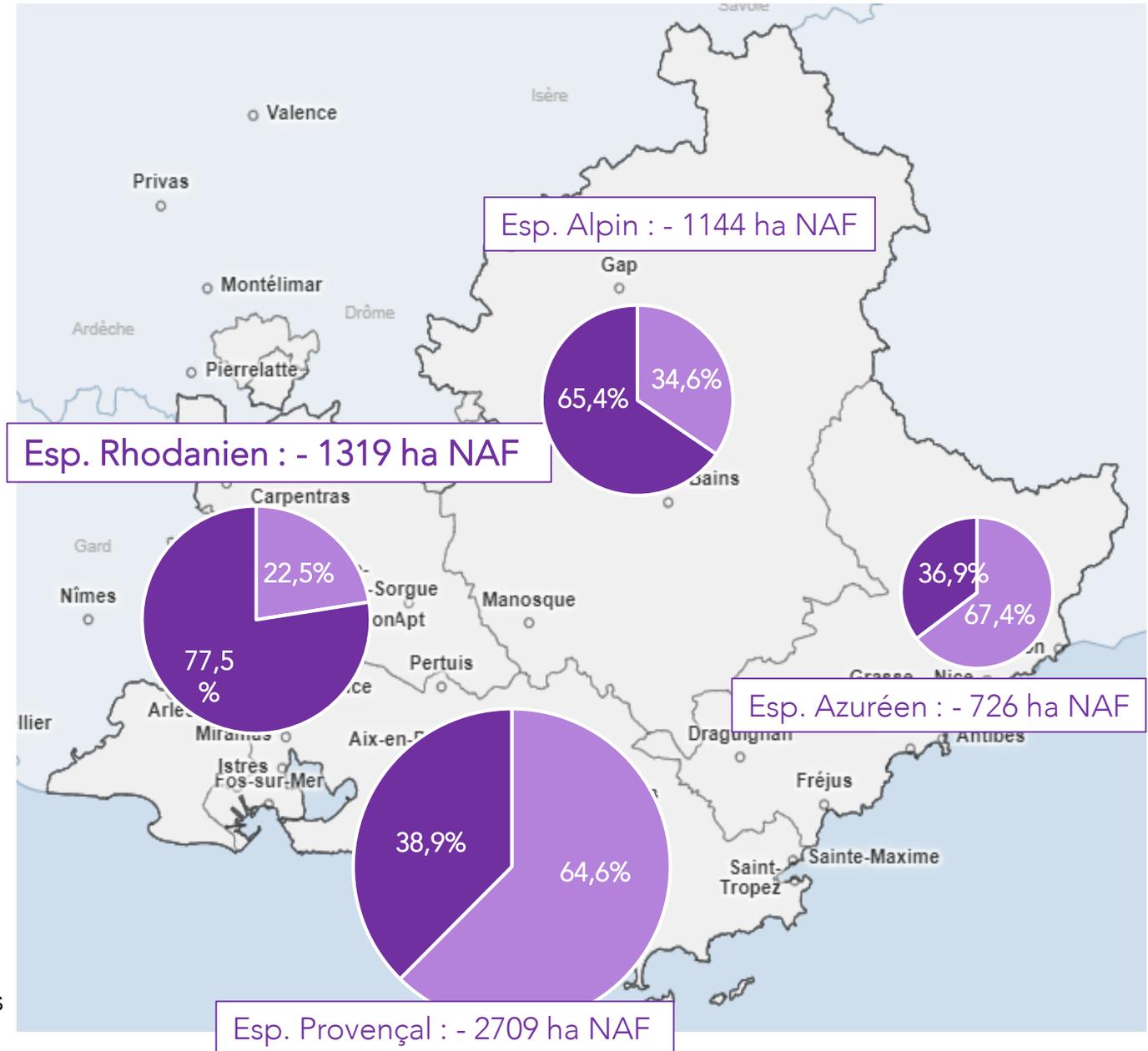
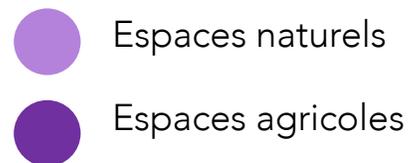
- 3,2 % dans l'espace alpin
- 2,3 % dans l'espace rhodanien
- 2 % dans l'espace provençal
- 1 % dans l'espace azuréen

Données : BD OCSOL 2014 - Source : Agences  
 d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Un espace consommateur d'espaces agricoles

- 5 899 ha de consommation brute d'espaces NAF entre 2006 et 2014 dans la région
- Consommation d'espaces agricoles majoritaire dans l'espace rhodanien (78 %)
- Une consommation d'espace peu économe : 440 m<sup>2</sup> par nouvel habitant (entre 2006 et 2014)
- Au niveau régional cette valeur est de 351 m<sup>2</sup> par nouvel habitant



## Logement

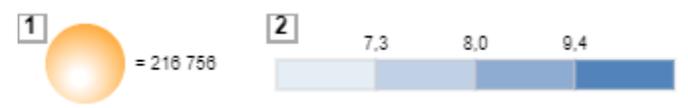
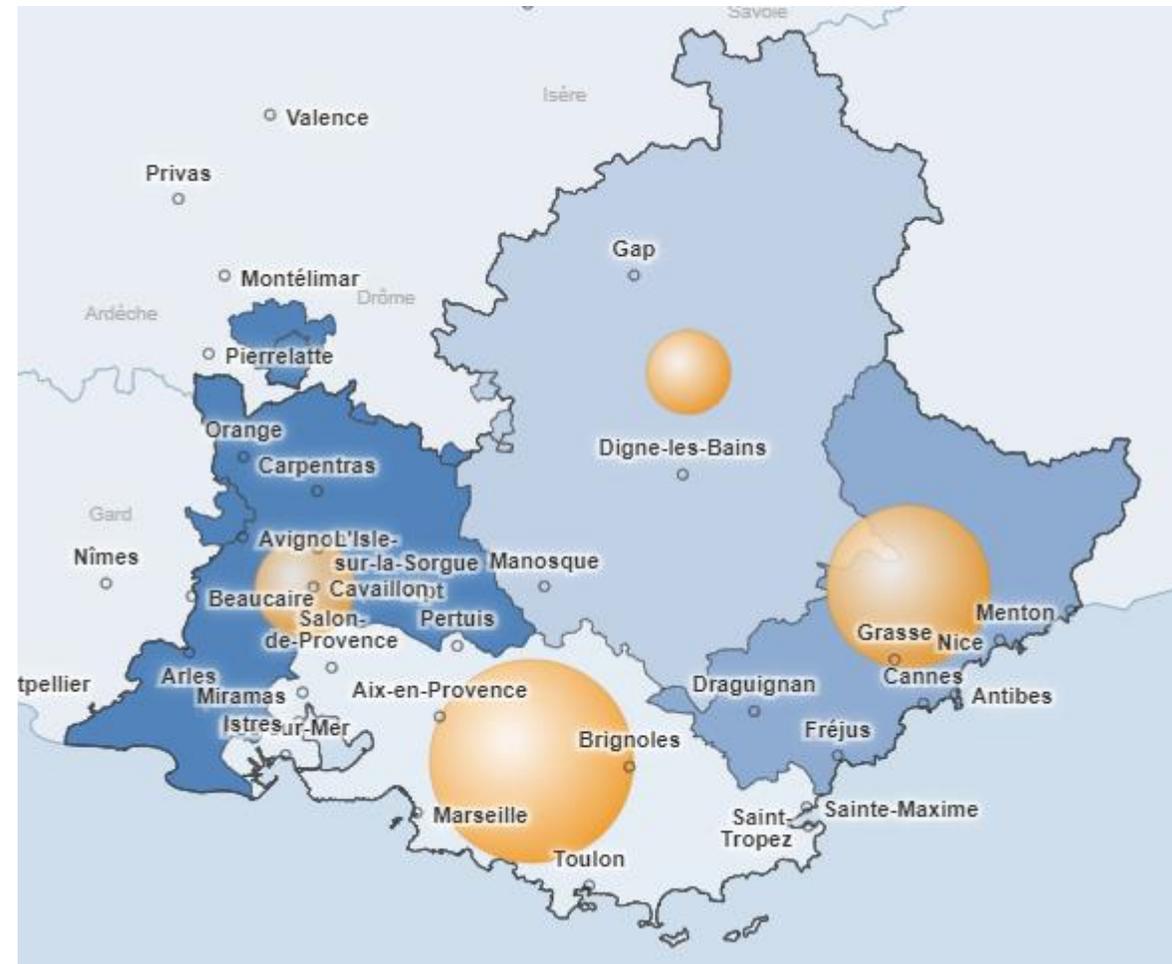
Le SRADDET fixe un objectif régional de production de 30 000 logements par an, dont une moitié de logements abordables à la location et en accession, dans le but de :

- Permettre au ménage de réaliser le parcours résidentiel de leurs souhaits
- Répondre aux problématiques du mal-logement
- Dynamiser l'attractivité démographique

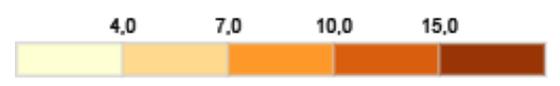
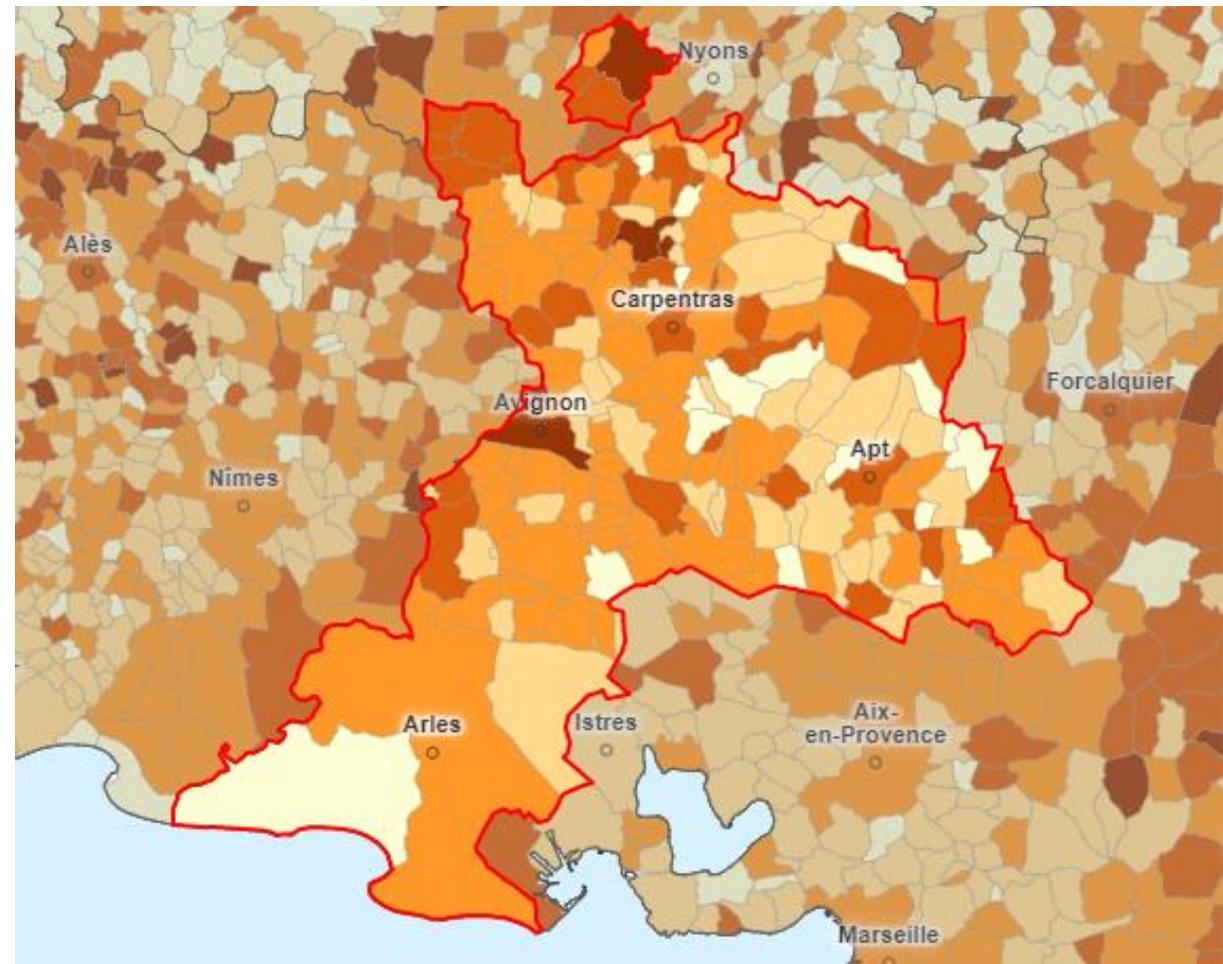
Logements	Région SUD	Espace RHODANIEN
Nombre total de logements (2016)	3 038 973	380 062
Objectif annuel de production	30 000	4 100

	Région SUD		Espace RHODANIEN		
	Structure des logements (2016)	Augmentation régionale	Structure des logements (2016)	Augmentation entre 2011 et 2016	Nombre logements (2016)
Résidences principales	74,60%	4,10%	82,00%	4,50%	313 059
Résidences secondaires	17,80%	8,10%	8,20%	<b>18,90%</b>	31 096
Logements vacants	7,60%	9,50%	<b>9,80%</b>	11,10%	35 907

- 1. Nombre de logements vacants, 2016
- 2. Part de logements vacants (%), 2016



Part de logements vacants (%), 2017



## VAUCLUSE Carte de synthèse

### Typologie des communes

#### Polarités du SRADDT

- Centre régional
- Centre local

#### Autres communes du panel

- Ville centre d'intercommunalité
- Ville secondaire d'intercommunalité
- ▲ Ville centre d'intercommunalité non comprise dans le panel

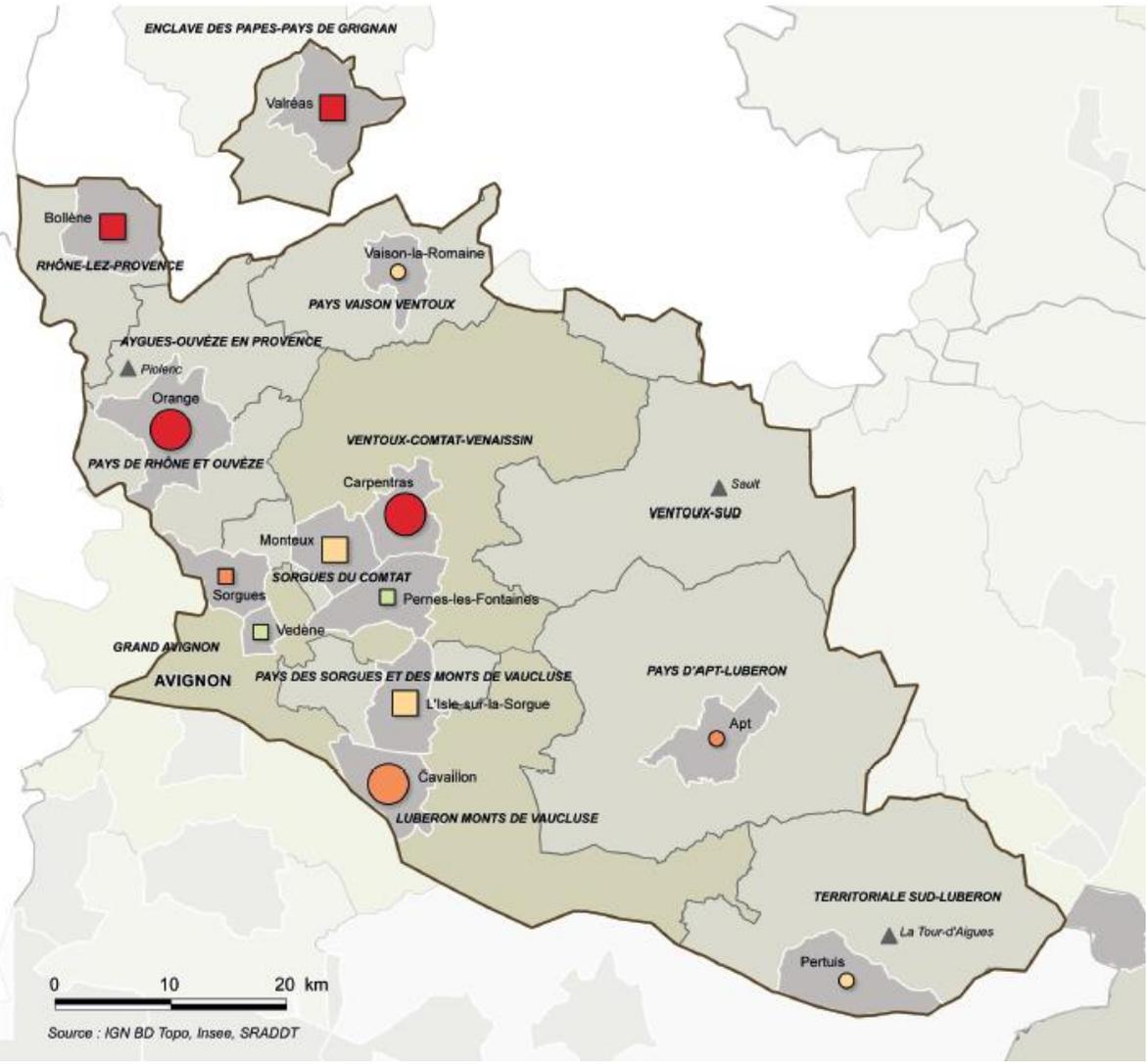
### Niveau de fragilisation des centres

#### Niveau d'alerte

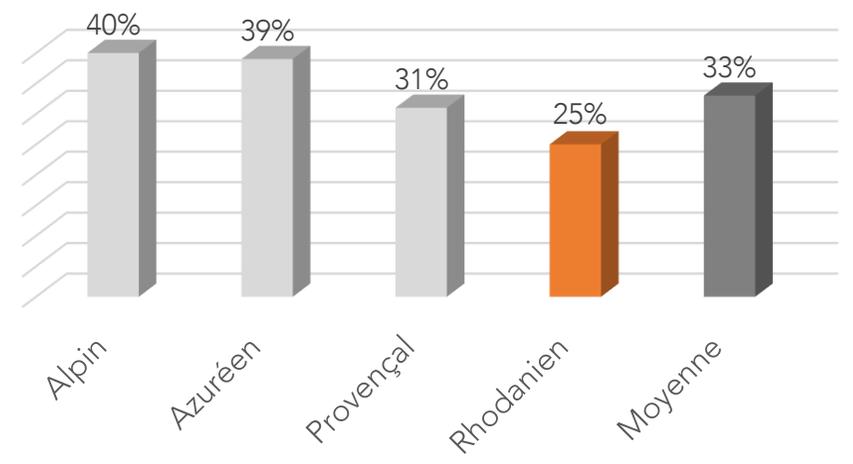
- Très élevé
- Elevé
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Commune du panel

### Type d'intercommunalité

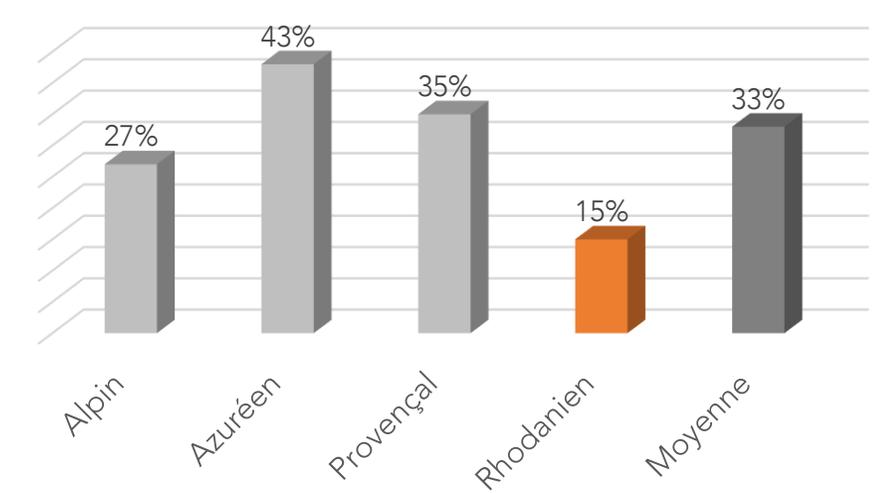
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Métropole



Part de la construction neuve de logements commencés située en centre-ville selon les espaces SRADDET (2016-2018)



Part de la surface commerciale commencée située en centre-ville selon les espaces SRADDET (2016-2018)



1. Ouverture
2. Etat des lieux :
  - Démarches de planification en cours
  - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
3. Présentation de la Communauté de communes Vaison Ventoux sur son SCoT en cours d'élaboration
4. Atelier de l'espace Rhodanien - Le foncier économique et la préservation du potentiel de production agricole :
  - Données de cadrage
  - Un exemple de démarche territoriale : présentation du PNR des Alpilles sur ses actions en terme de foncier agricole



# Communauté de communes Vaison Ventoux

Jean-Pierre LARGUIER  
Président

Aurore PITEL (AURAV) et Julien DAUBERT (CCVV)



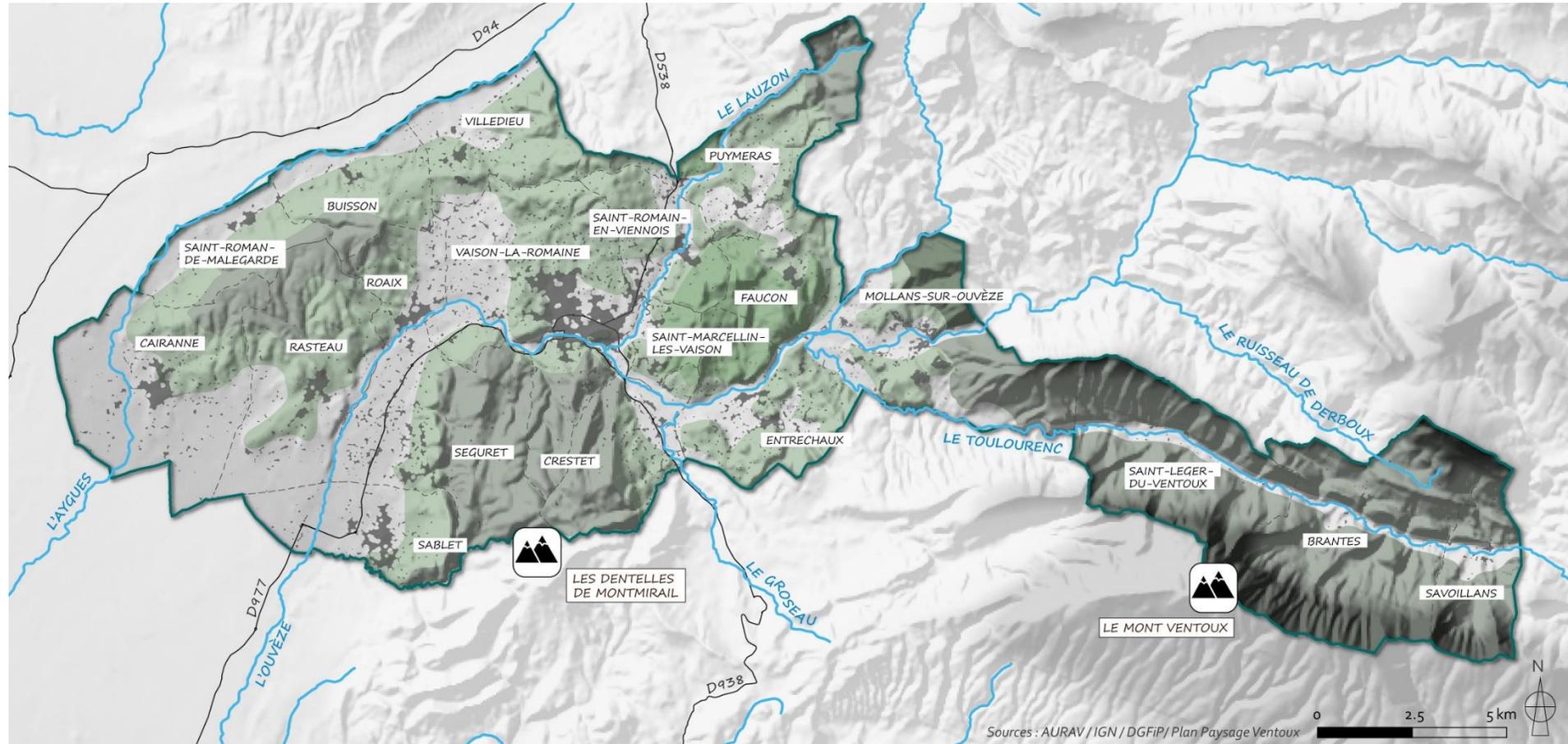
## SCoT Vaison Ventoux

Arrêté le 27 novembre 2019  
Approbation février 2021

**Instance territoriale de  
dialogue « Rhodanien »**

15/01/2021





19 Communes

1 Communauté de Communes traversée par 2 principaux cours d'eau

2 Départements - 2 Régions

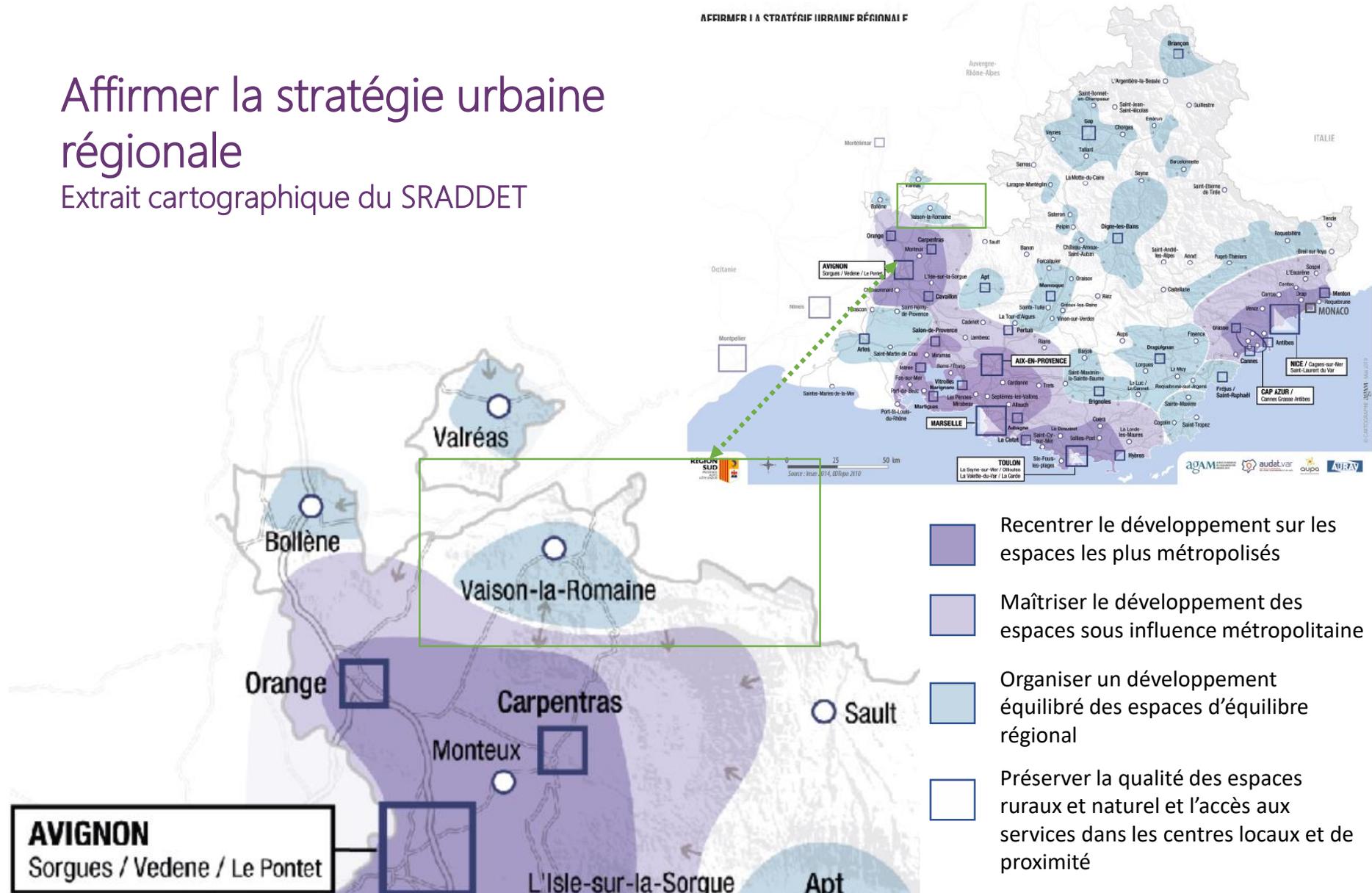
3 communes concernées par la Loi Montagne

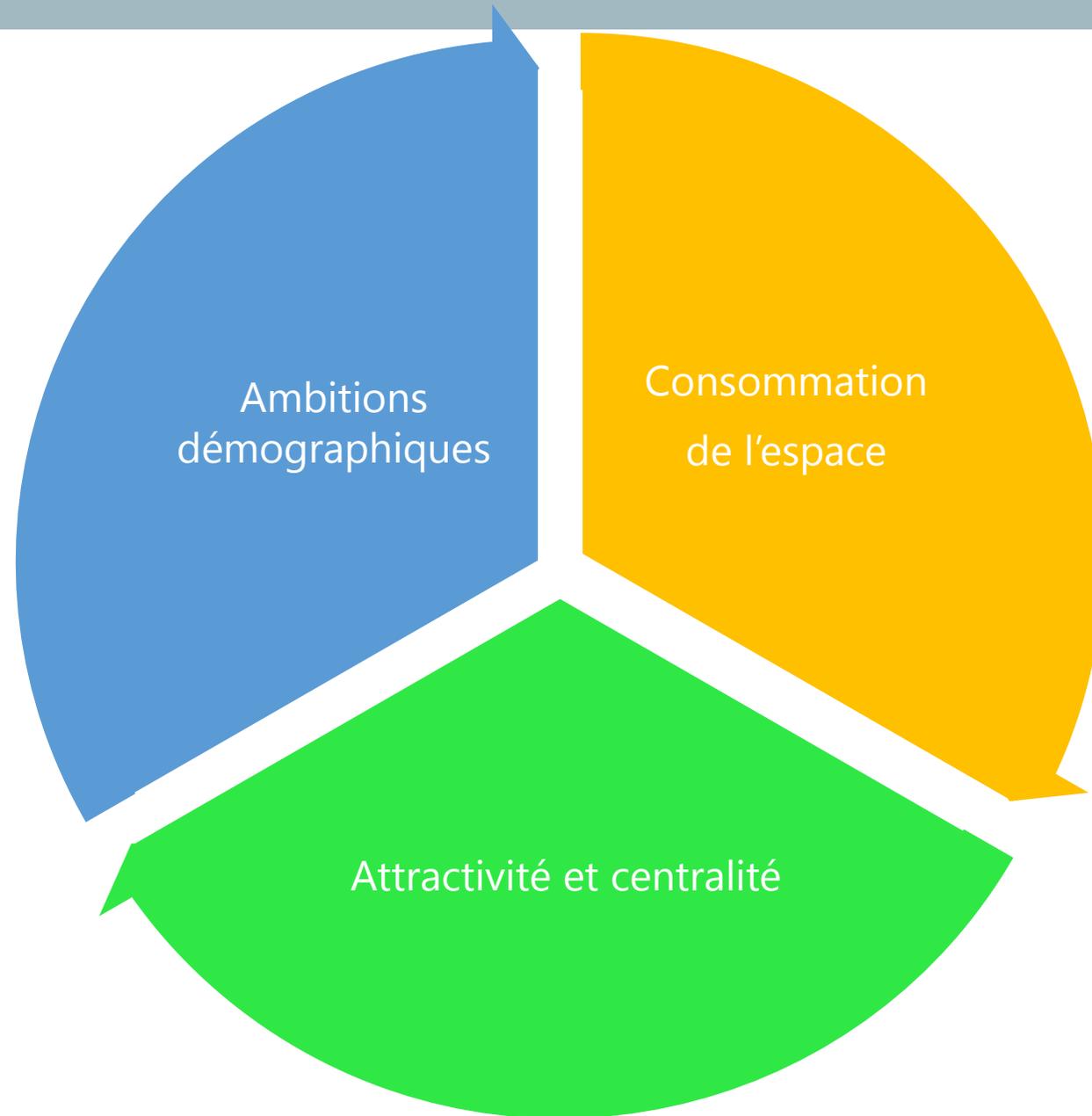
2 PNR à prendre en compte : Ventoux et Baronnies

PERIMETRE DU  
SCoT VAISON  
VENTOUX

## Affirmer la stratégie urbaine régionale

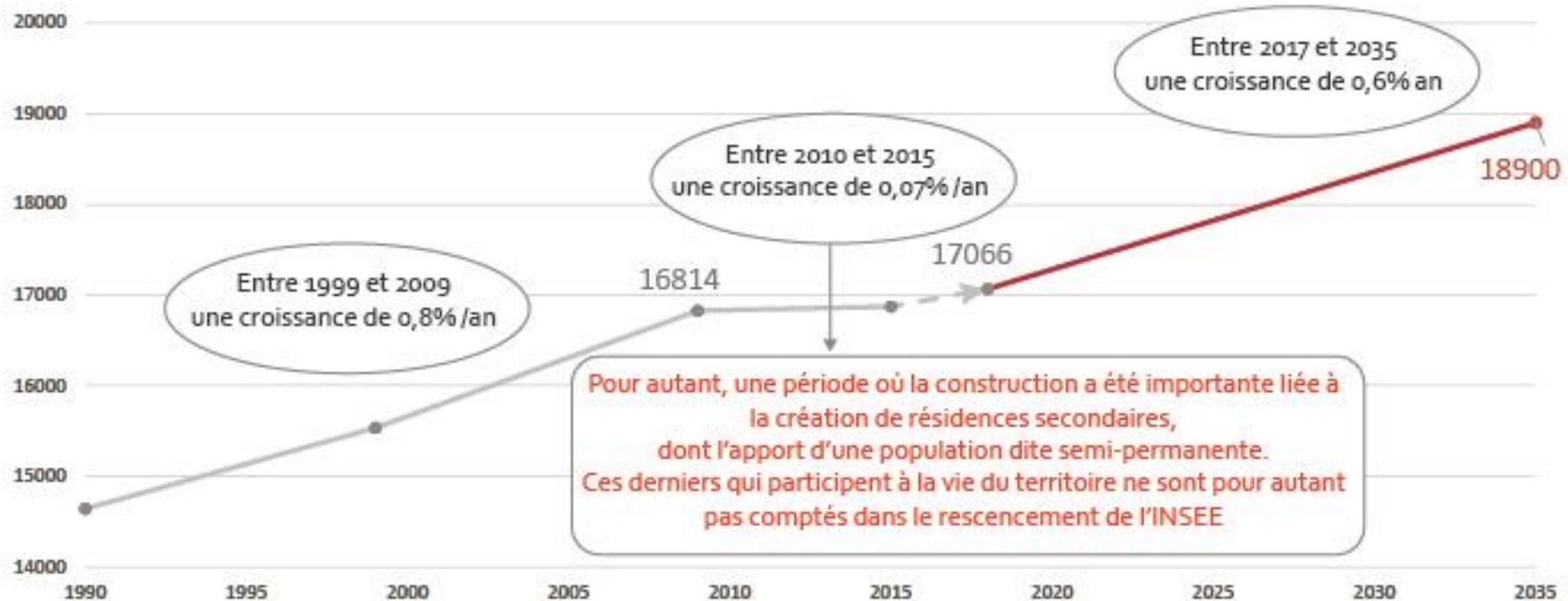
Extrait cartographique du SRADDET



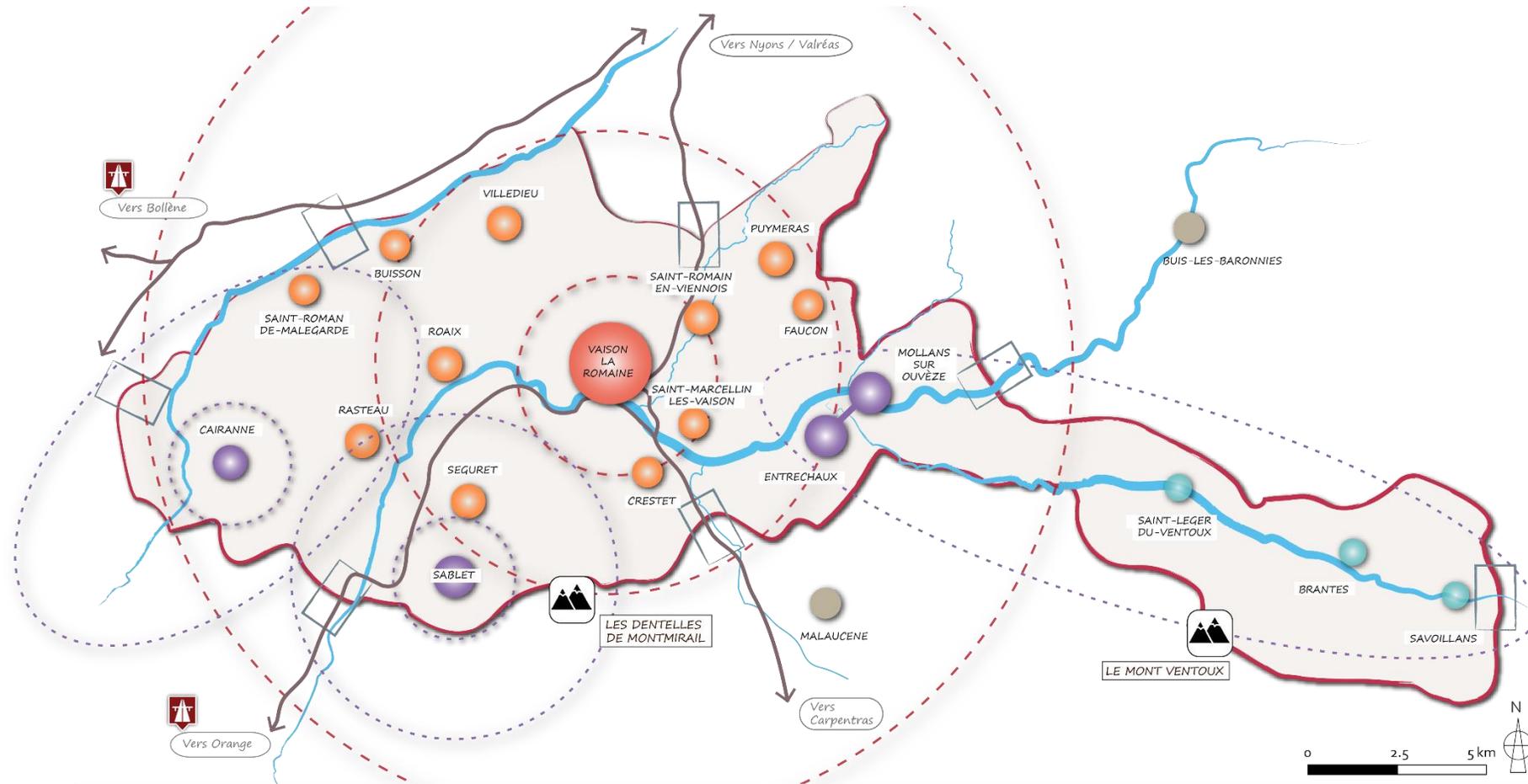


## LD 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

- Objectif 52 : Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale
  - Règle LD3-Obj 52 : Contribuer à l'ambition démographique régionale en priorisant l'accueil de la croissance démographique dans les 3 niveaux de centralité définis par le SRADDET, en cohérence avec les objectifs démographiques par espace.



Passer d'un SCoT opposable avec un taux de croissance annuel de 1,6% à un taux de croissance de 0,6% par an sur un territoire rural.



### Construire un territoire solidaire par une organisation territoriale confortant l'identité de chacun

- Vaison-la-Romaine, ville centre et ses aires d'influence
- Villages collinaires
- Pôles de proximité du territoire, et ses aires d'influence
- Villages du Toulourenc
- Lien de fonctionnalité étroit
- Portes d'entrée du territoire

## LD 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

- Objectif 59 : Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits
  - Règle LD3-Obj 59 : Consacrer au minimum 50% de la production totale de logements de chaque territoire de projet à une offre de logements abordables à destination des jeunes et des actifs. Cette production sera localisée en priorité dans les 3 niveaux de centralités et réalisée prioritairement par le renouvellement urbain et la réhabilitation

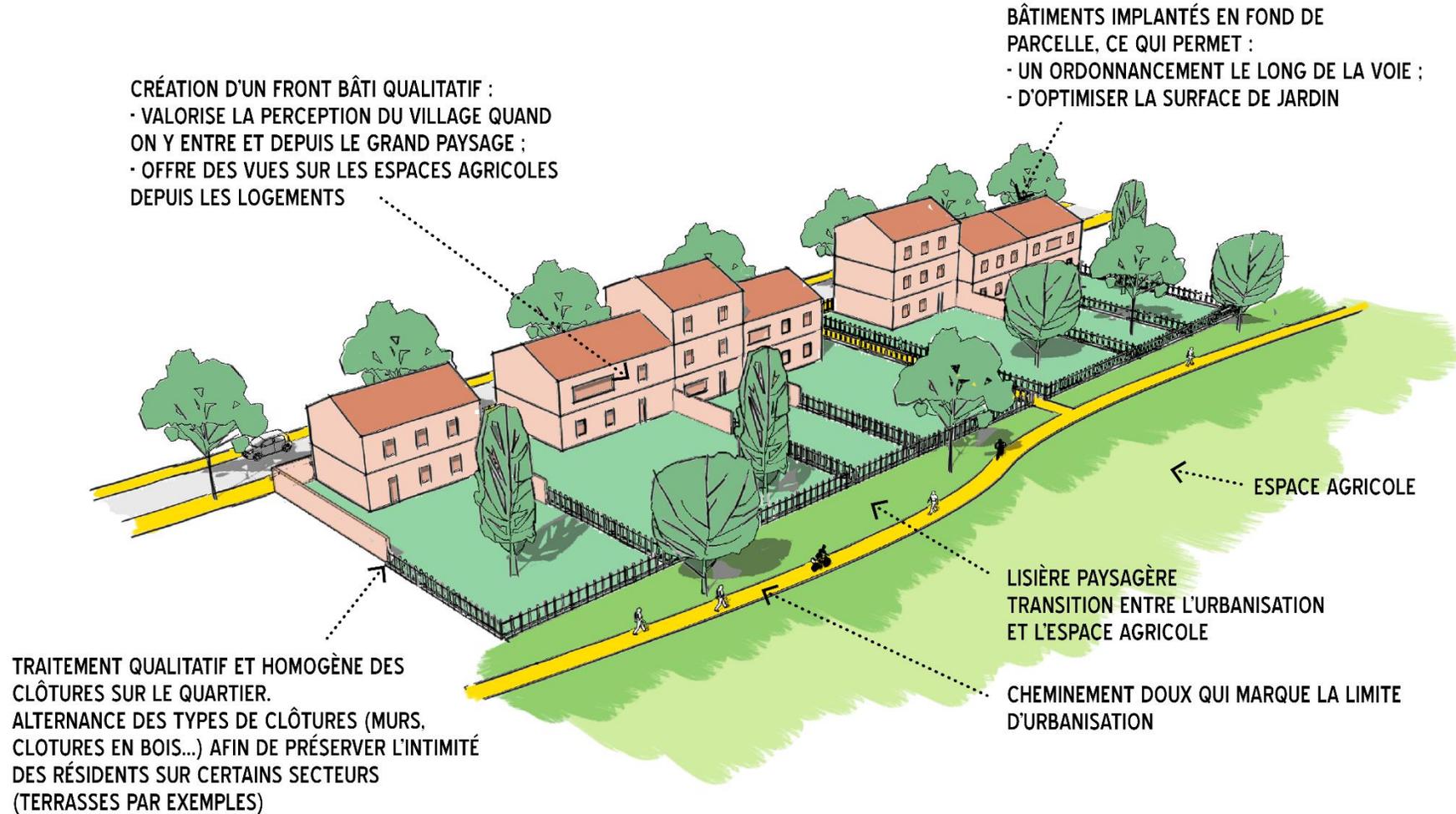
## Objectifs de logements à réaliser par commune

Typologie de communes	Communes	Objectifs de production de logements pour les résidents permanents		Objectifs de production de résidences secondaires
		Fourchette basse	Fourchette haute	
Polarité principale	Vaison-la-Romaine	635	702	Environ 200 résidences secondaires à l'échelle du périmètre du SCoT soit environ 10%
Pôles de proximité	Sablet	108	119	
	Entrechaux	104	115	
	Mollans-sur-Ouvèze	108	119	
	Cairanne	94	103	
Villages Collinaires	Rasteau	54	67	
	Séguret	57	69	
	St Romain-en-Viennois	58	71	
	Roaix	41	50	
	Puyméras	41	51	
	Villedieu	35	42	
	Faucon	30	36	
	Crestet	28	34	
	St Roman-de-Malegarde	23	28	
	St Marcellin-les-Vaison	20	25	
Buisson	20	24		
Villages du Toulourenc	Brantes	environ 11 logements		
	Savoillans	environ 12 logements		
	St Léger-du-Ventoux	environ 5 logements		
<b>Total SCoT Vaison Ventoux</b>		<b>1471</b>	<b>1677</b>	

- Un objectif à hauteur de 15% des besoins en logements pour le résidents permanents, est destiné à la réalisation de logements abordables à l'horizon 2035.
- Un objectif de 250 logements vacants à réinvestir dont plus de la moitié se trouve sur la ville centre de Vaison
- Une ambition de favoriser le parcours résidentiel à travers une diversification des logements (taille, type, locatif, accession)
- Une volonté de mieux maîtriser les prix de sorties des opérations

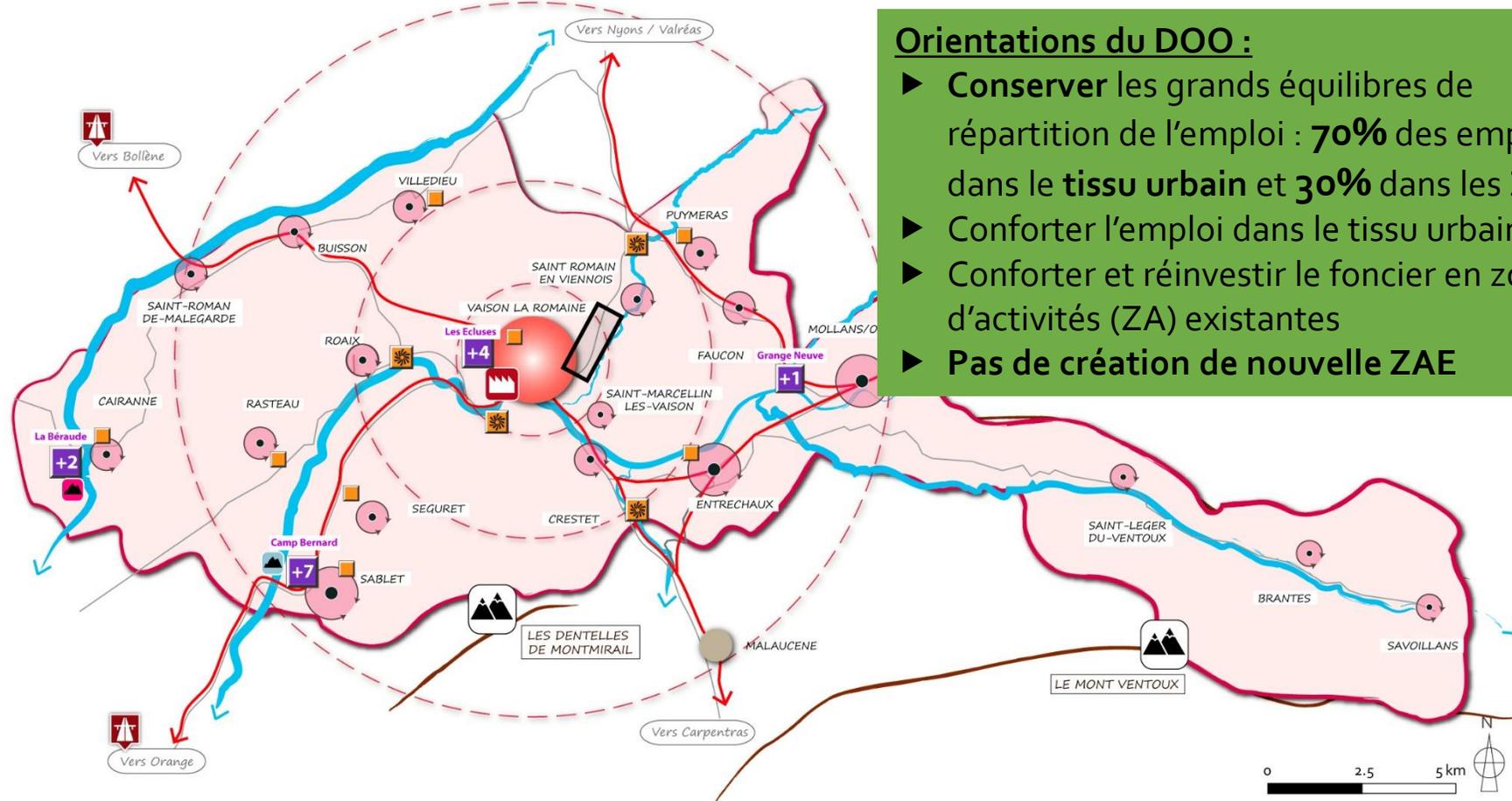
**Pour mettre en œuvre le SCoT, l'intercommunalité lance un PLH.**





## LD 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

- Objectif 5 : Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique
  - Règle LD1-Obj 5a : Fixer des objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation des zones d'activités économiques existantes
  - Règle LD1-Obj 5b : Privilégier la requalification des zones d'activités existantes à l'extension ou à la création de nouvelles zones, celle-ci étant réservées prioritairement à l'implantation d'activités productives incompatibles avec le tissu urbain



**Orientations du DOO :**

- ▶ Conserver les grands équilibres de répartition de l'emploi : **70%** des emplois dans le **tissu urbain** et **30%** dans les **ZAE**.
- ▶ Conforter l'emploi dans le tissu urbain
- ▶ Conforter et réinvestir le foncier en zones d'activités (ZA) existantes
- ▶ Pas de création de nouvelle ZAE

**Conforter l'emploi dans le tissu urbain**

- Conforter le pôle d'emplois de Vaison
- Maintenir l'équilibre commercial entre le centre ville et la zone commerciale, tout en confortant leur attractivité
- Faire monter en qualité le moteur économique résidentiel et touristique dans les centres
- Faire vivre les centres bourgs par le maintien et le développement d'activités de proximité et équipements

**Conforter l'emploi dans le tissu urbain**

- +2 Conforter l'attractivité des ZAE stratégiques à l'échelle du bassin de vie en permettant leur extension
- Prioriser la densification des ZAE existantes et répondre aux besoins des entreprises en place
- Accompagner les filières innovantes en proposant des locaux pour les entreprises allant de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises
- Conforter l'activité viticole / agricole en permettant le développement sur le site
- Permettre la mutation de l'activité de carrière pour accueillir des entreprises industrielles et artisanales confortant la ZAE
- Maintenir les activités liées à l'extraction minière / recyclage des matériaux

**Hierarchie du tissu économique de la Communauté de Communes Vaison Ventoux**

Jun 2019

Le tableau ci-dessous décrit les catégories d'équipements commerciaux ou artisanales en fonction de la fréquence d'achat, du type et de la surface de vente et définit leur localisation préférentielle. L'hôtellerie n'est pas concernée.

## Orientations du DOO :

- ▶ Pas de création de nouvelle zone commerciale
- ▶ Conforter l'attractivité économique de l'unique zone commerciale Vaison/St Romain et impulser sa requalification
- ▶ Prioriser la localisation préférentielle des équipements commerciaux dans les centralités urbaines

Catégorie de commerce ou d'artisanat	Fréquence d'achats	Type	Surface du commerce ou de l'ensemble commerciale	Exemples de types de commerces ou artisanat	Localisation préférentielle fixée par le SCoT
Courant	Quotidienne à hebdomadaire	Essentiellement alimentaire	Moins de 300 m <sup>2</sup>	Boucherie, boulangerie, poissonnerie, tabac, pharmacie, Etc.	Toutes les centralités urbaines du SCoT : Vaison et centre des villages
			Entre 300 et 1 000 m <sup>2</sup>		<b>Prioritaire</b> : Centralité urbaine de Vaison-la-Romaine et centralités urbaines des pôles de proximité
			Plus de 1000 m <sup>2</sup>		<b>Prioritaire</b> : Centralité urbaine de Vaison-la-Romaine <b>Secondaire</b> : zone commerciale Vaison / St Romain
Occasionnel	Hebdomadaire à mensuel	Essentiellement non alimentaire	Moins de 300 m <sup>2</sup>	Équipement de la personne, soin de la personne, culture, etc.	<b>Prioritaire</b> : Centralité urbaine de Vaison-la-Romaine, centralités urbaines des pôles de proximité et centralité des villages collinaires
			Entre 300 et 1 000 m <sup>2</sup>		<b>Prioritaire</b> : Centralité urbaine de Vaison-la-Romaine et centralités urbaines des pôles de proximité
			Plus de 1000m <sup>2</sup>		<b>Prioritaire</b> : Centralité urbaine de Vaison <b>Secondaire</b> : zone commerciale Vaison / St Romain
Exceptionnel	Trimestrielle à annuel	Essentiellement non alimentaire	Toutes surfaces	magasins très spécialisés (informatique), luminaires, meubles spécialisés, etc.	<b>Prioritaire</b> : Centralité urbaine de Vaison <b>Secondaire</b> : zone commerciale Vaison / St Romain

ZONES DE STATIONNEMENT, MUTUALISÉES ENTRE PLUSIEURS ENSEIGNES, IMPLANTÉES À L'ARRIÈRE DES BÂTIMENTS : ZONES À VÉGÉTALISER AFIN DE GARANTIR LEUR QUALITÉ PAYSAGÈRE ET DE LIMITER LES EFFETS D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN. Y ENCOURAGER L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

ENCOURAGER LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES OU LA VÉGÉTALISATION DES TOITURES

ZONES DE STOCKAGE IMPLANTÉES À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT

BÂTIMENTS À L'ALIGNEMENT LE LONG DE LA VOIE / TRAITEMENT QUALITATIF ET HOMOGÈNE DES FAÇADES

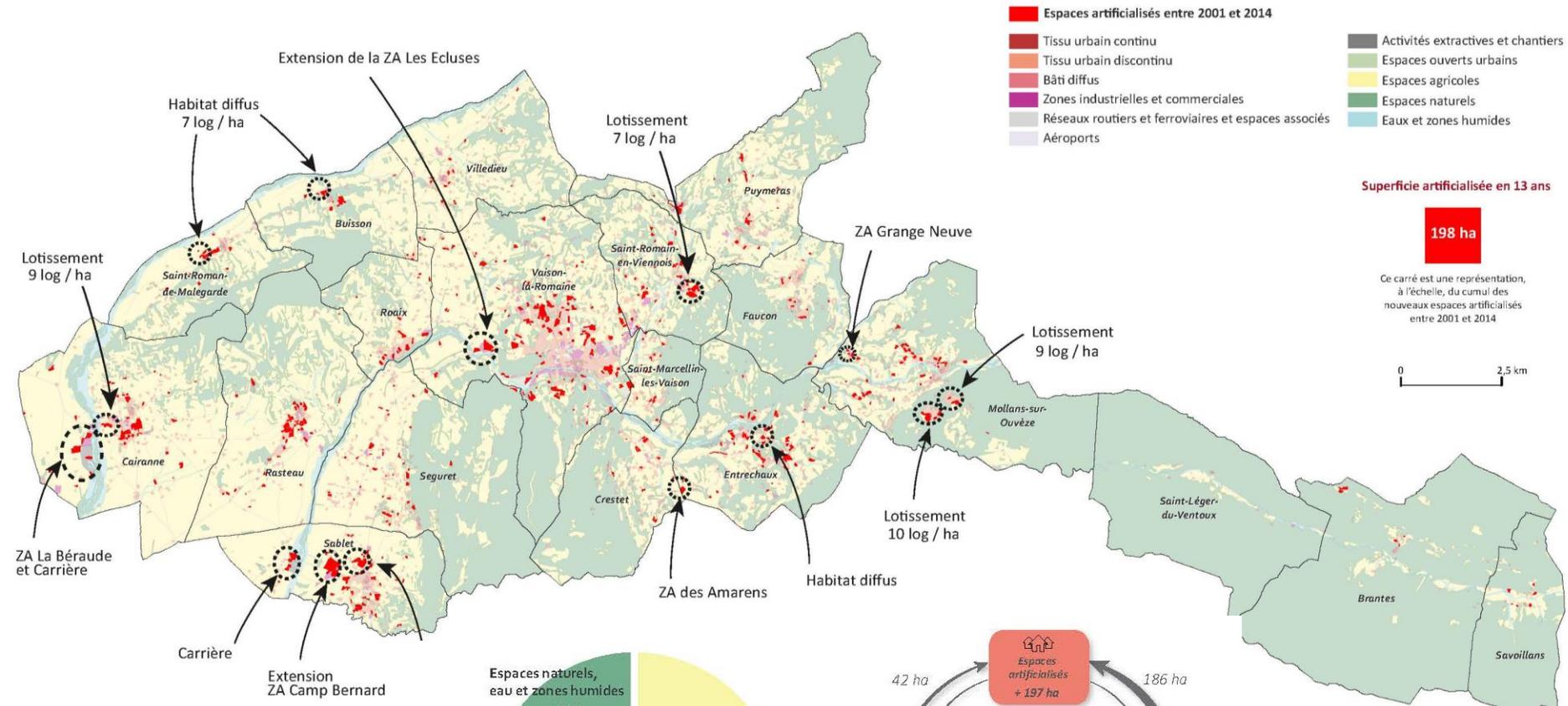
AMÉNAGEMENTS POUR LES MODES DOUX ET TRAITEMENT PAYSAGER DES VOIES DE DESERTE

TRAITEMENT PAYSAGER ET HOMOGÈNE DES LIMITES DE PARCELLES

N.B. : Les formes architecturales et les essences végétales sont à adapter au site d'implantation afin d'être en cohérence avec le contexte paysager et urbain

## LD 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

- Objectif 47 : Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace
  - Règle LD2-Obj 47a : Déterminer des objectifs chiffrés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, à l'échelle du SCoT, ou à défaut du PLU, divisant au moins par 2 le rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030
  - Règle LD2-Obj 47b : Prioriser la mobilisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes et privilégier des extensions urbaines

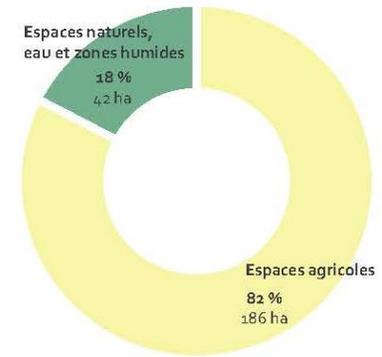


- Espaces artificialisés entre 2001 et 2014**
- Tissu urbain continu
  - Tissu urbain discontinu
  - Bâti diffus
  - Zones industrielles et commerciales
  - Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés
  - Aéroports
  - Activités extractives et chantiers
  - Espaces ouverts urbains
  - Espaces agricoles
  - Espaces naturels
  - Eaux et zones humides

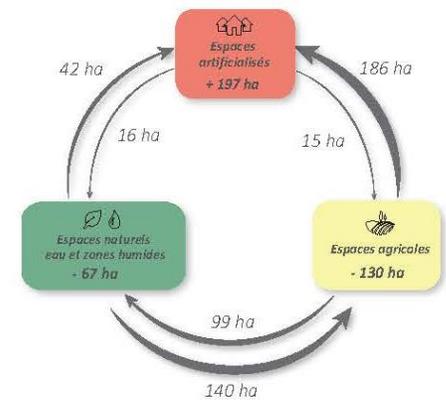
**Superficie artificialisée en 13 ans**

**198 ha**

Ce carré est une représentation, à l'échelle, du cumul des nouveaux espaces artificialisés entre 2001 et 2014



Origine des espaces artificialisés entre 2001 et 2014



Grandes mutations de l'occupation du sol entre 2001 et 2014

→ Un besoin de 65 ha pour l'habitat à horizon 2035 dont 2/3 en densification

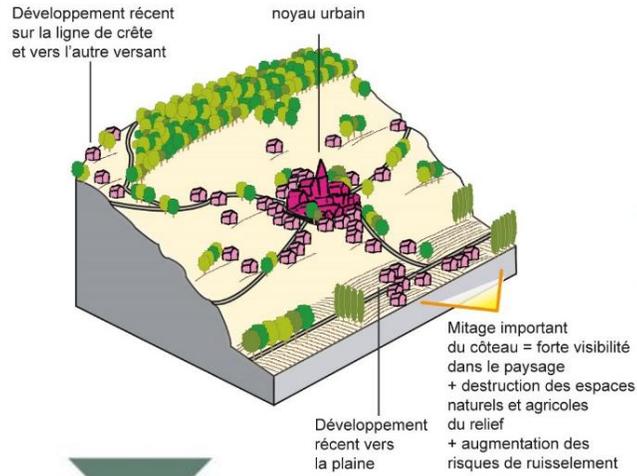
Objectifs de densités et de formes urbaines par catégories de commune à l'horizon 2035

Armature territoriale	Moyenne minimum de log/ha par commune	Maximum de logements individuels isolés	Minimum de logements individuels groupés ou intermédiaire	Minimum de logements collectifs
Vaison-la-Romaine, ville centre	35 log / ha	30%	35%	35%
Pôles de proximité	25 log / ha	45%	35%	20%
Villages collinaires	20 log / ha	55%	30%	15%
Villages du Toulourenc	15 log / ha			

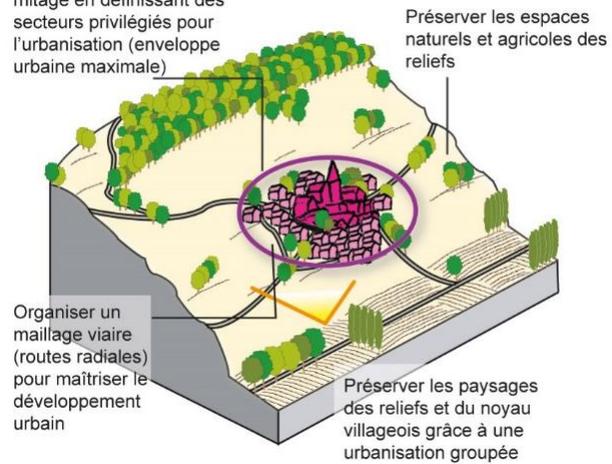
Une manière d'encadrer le développement des résidences secondaires sur les constructions à réalisées

→ ... En promouvant des opérations de qualité (végétalisation, qualité des espaces publics...)





Regrouper l'urbanisation, stopper l'étalement et le mitage en définissant des secteurs privilégiés pour l'urbanisation (enveloppe urbaine maximale)



REPRÉSENTATION SUR LA CARTOGRAPHIE DU DOO

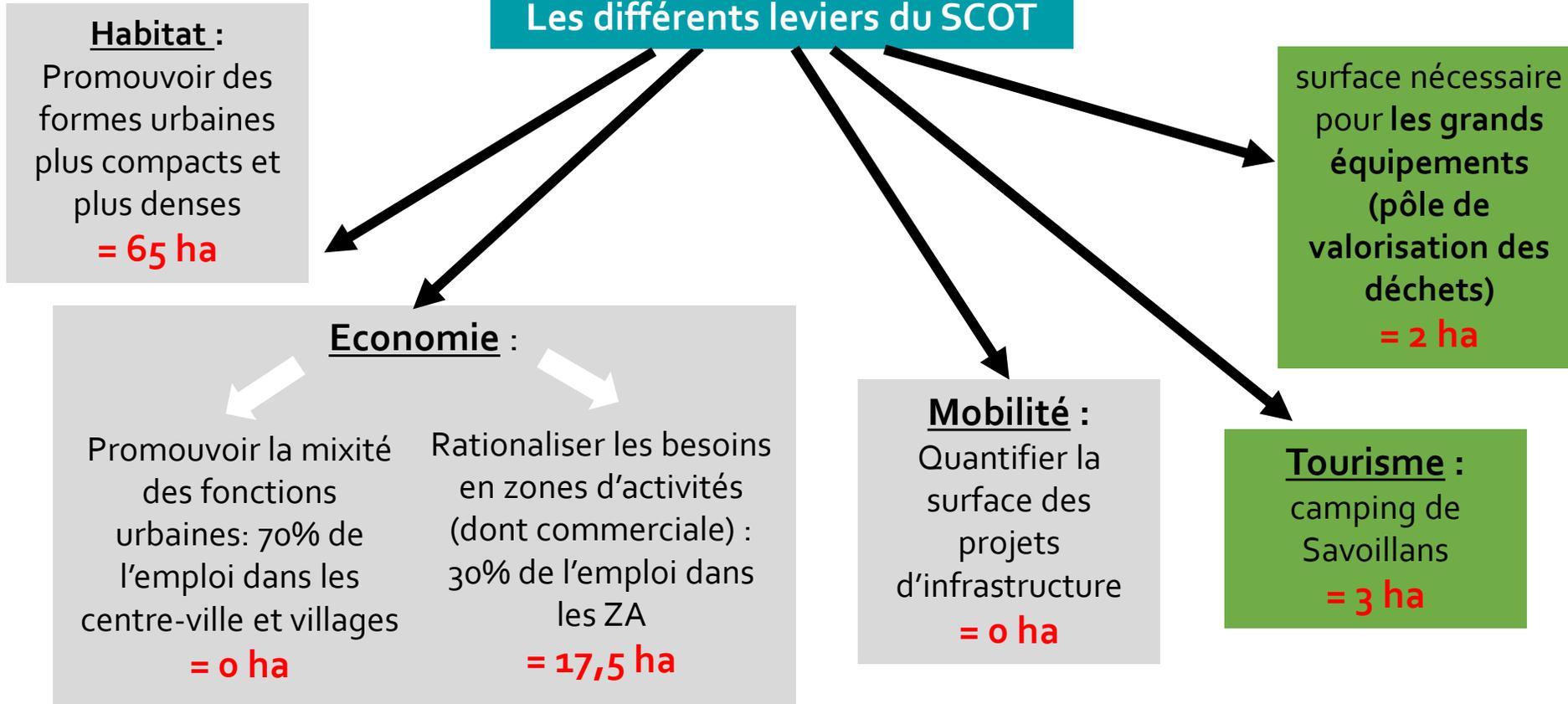
- Tissu urbain existant
- Secteurs stratégiques de renouvellement urbain
- Enveloppe urbaine maximale pour le développement de l'urbanisation
- Secteurs stratégiques pour l'urbanisation en extension



Comme l'exprime le PADD, des enveloppes urbaines maximales sont définies pour chaque chef-lieu de chaque commune. Elle n'intègre pas l'intégralité des zones urbanisées. Il s'agit des secteurs prioritaires pour l'accueil des nouveaux logements en densification et en extension, mais n'ont pas vocation à être urbanisée dans leur totalité.

**15 ha /an consommés** entre 2009 et 2019  
**Objectif : diviser par 2 les besoins fonciers**

**Les différents leviers du SCOT**

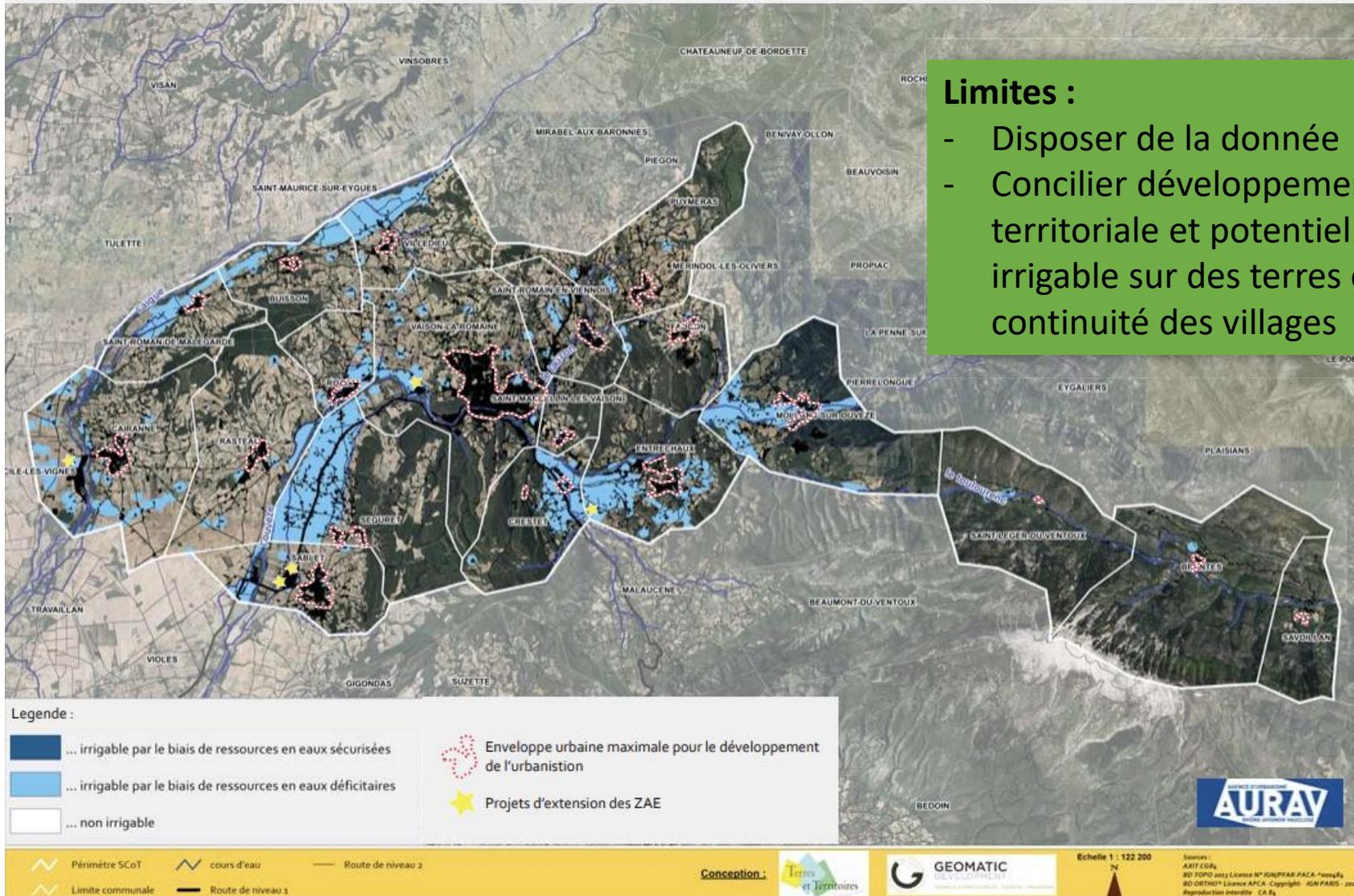


**Projet à l'horizon 2035 = 87,5 ha de consommés** pour + 1830 habitants, soit moins de 6 ha/an de consommés à l'horizon 2035.

## LD 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

- Objectif 49 : Préserver le potentiel de production agricole régional
  - Règle LD2-Obj 49a : Eviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation pour atteindre zéro perte de surfaces agricoles équipées à l'irrigation à l'horizon 2030

Croisement du projet de territoire sur le potentiel irrigable et l'accès à la ressource en eau



## Limites :

- Disposer de la donnée
- Concilier développement territoriale et potentiel irrigable sur des terres en continuité des villages

Merci de votre attention



# Temps d'échange



1. Ouverture
2. Etat des lieux :
  - Démarches de planification en cours
  - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
3. Présentation de la Communauté de communes Vaison Ventoux sur son SCoT en cours d'élaboration
4. **Atelier de l'espace Rhodanien - Le foncier économique et la préservation du potentiel de production agricole :**
  - **Données de cadrage**
  - Un exemple de démarche territoriale : présentation du PNR des Alpilles sur ses actions en terme de foncier agricole



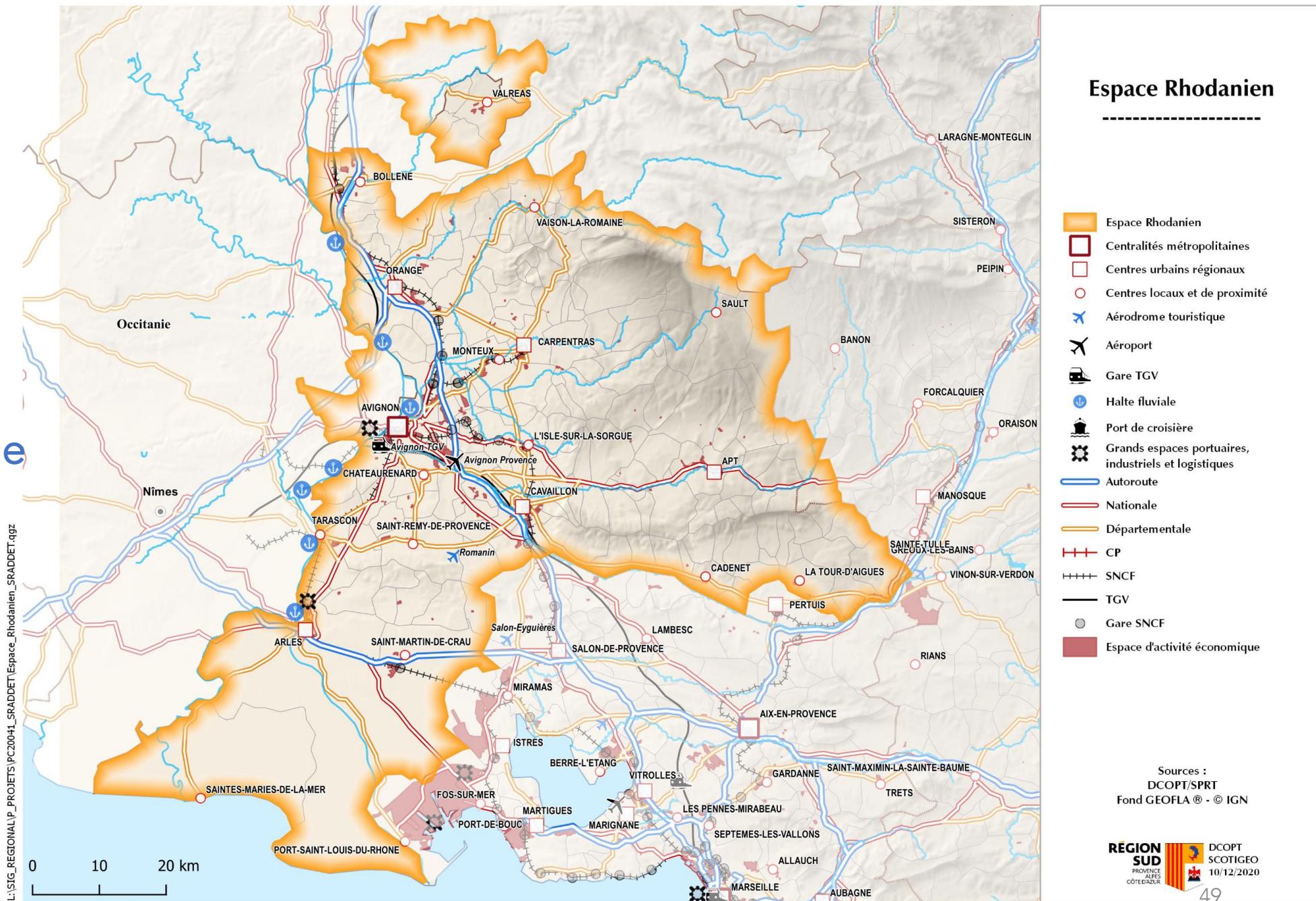
**Sylvain THUREAU**

Chargé de mission Planification

Service Planification Régionale et Territoriale

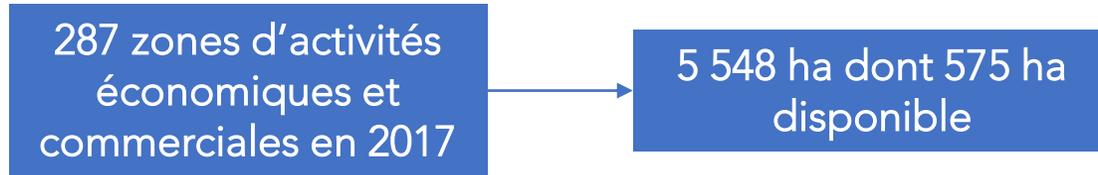
Délégation Connaissance Planification Transversalité

# Un espace charnière à l'échelle méditerranéenne et de niveau interrégional



L:\SIG\_REGIONAL\p PROJETS\PC20041\_SRADET\Espace\_Rhodanien\_SRADET.qgz

# Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique



## OBJECTIF 5 Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique



### Règle LD1-OBJ5A

Fixer des objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation des ZAE existantes

### Règle LD1-OBJ5B

Privilégier la requalification des ZAE à l'extension ou à la création de nouvelles zones, celles-ci étant réservées prioritairement à l'implantation d'activités productives incompatibles avec le tissu urbain

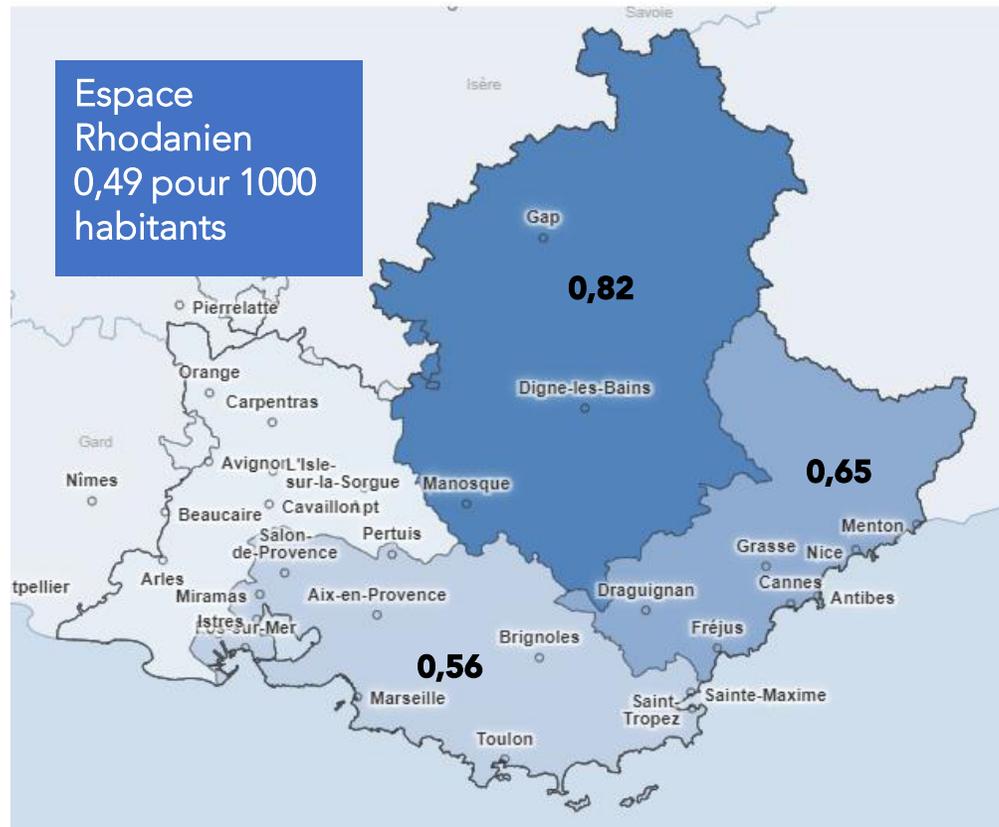
## Objectif de consommation foncière pour le développement économique dans les SCoT de l'espace Rhodanien

SCoT	Rythme
SCoT Pays d'Arles	20,2 ha/an
SCoT Bassin de Vie de Cavaillon	8,9 ha/an
SCoT Pays d'Apt	2,4 ha/an
SCoT Bassin de Vie d'Avignon	17,4 ha/an
SCoT Sud Luberon	1,9 ha/an
SCoT Arc Comtat Ventoux	3,6 ha/an
SCoT Vaison Ventoux	1,1 ha/an
<b>Total</b>	<b>55,5 ha/an</b>
<b>Objectif du SRADDET 2020-2030 pour la consommation foncière totale dans l'espace Rhodanien</b>	<b>80 ha/an</b>

## OBJECTIF 36 Réinvestir les centres-villes et centres bourgs par des stratégies intégrées



Attractivité  
Qualité de vie  
Aménagement durable



## Règle LD2-OBJ36A

Prioriser l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-villes et des centres de quartier, en évitant les implantations en périphérie

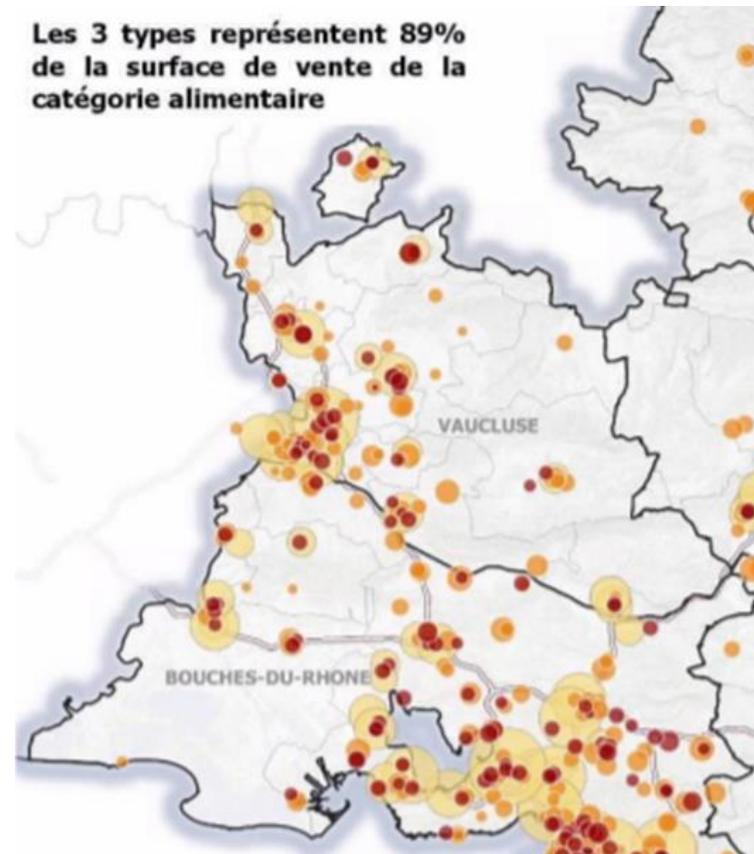
## Règle LD2-OBJ36B

Viser un développement commercial respectant l'équilibre centre/périphérie et maîtrisant la consommation d'espace et en cohérence avec les territoires limitrophes



Une offre importante de surface de vente de grands commerces

Taux d'équipement en épicerie pour 1 000 habitants

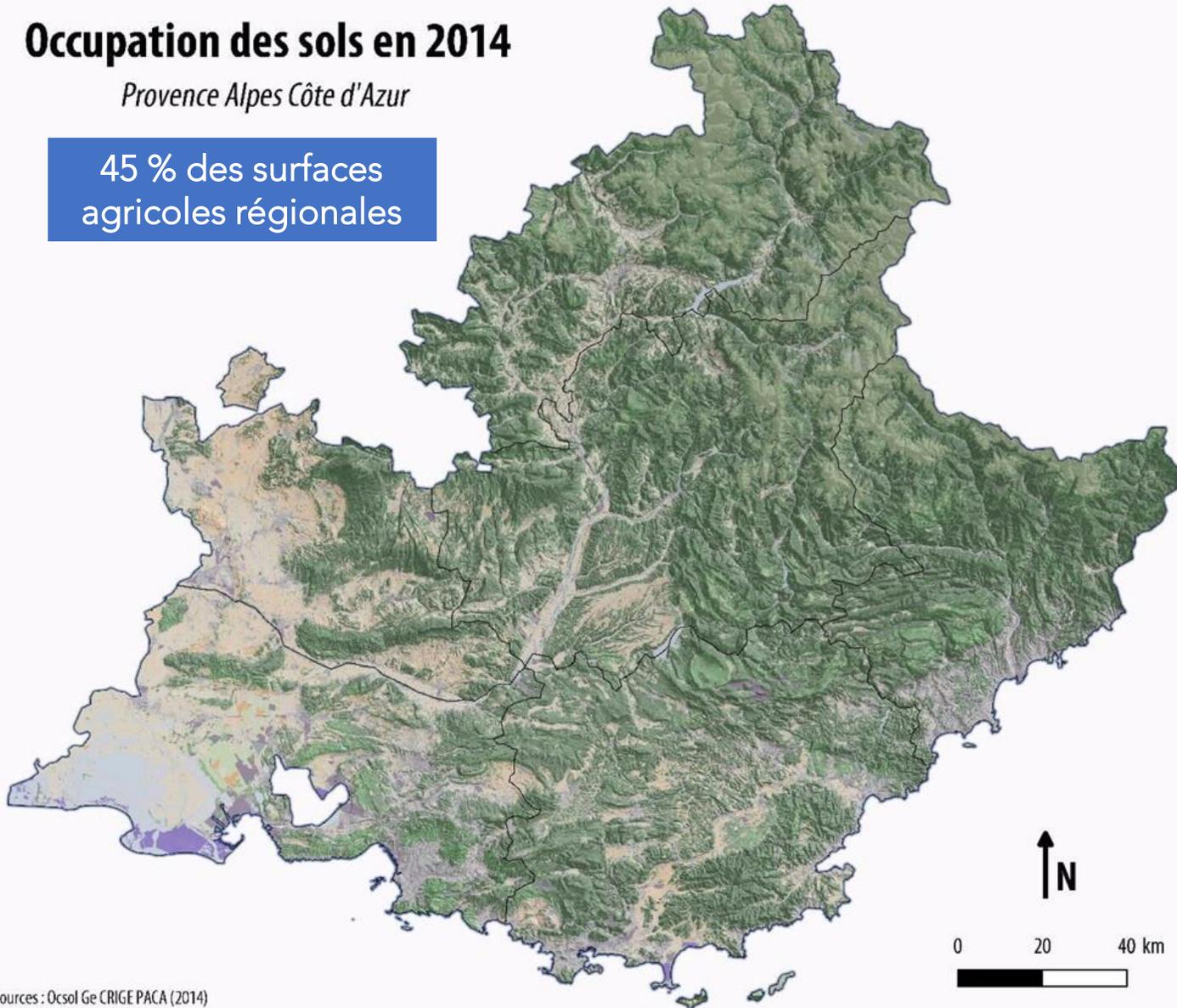


# Une vocation agricole toujours bien ancrée dans l'espace Rhodanien

## Occupation des sols en 2014

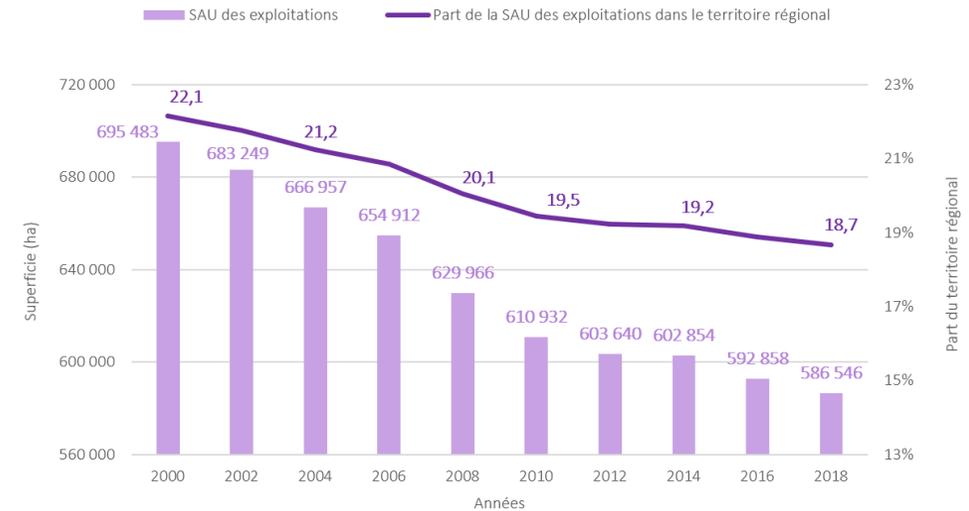
Provence Alpes Côte d'Azur

45 % des surfaces agricoles régionales



## Occupation des sols en 2014

Nomenclature CRIGE Niveau 2 modifiée



Surface agricole utile des exploitations (2000-2018) - Région

Source : Agreste (Statistique agricole annuelle) / Graphique : Région (DCOPT-SPRT)

# La préservation des grands équilibres et une organisation du territoire plus rationnelle

## OBJ47

Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espaces



## OBJ48

Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional



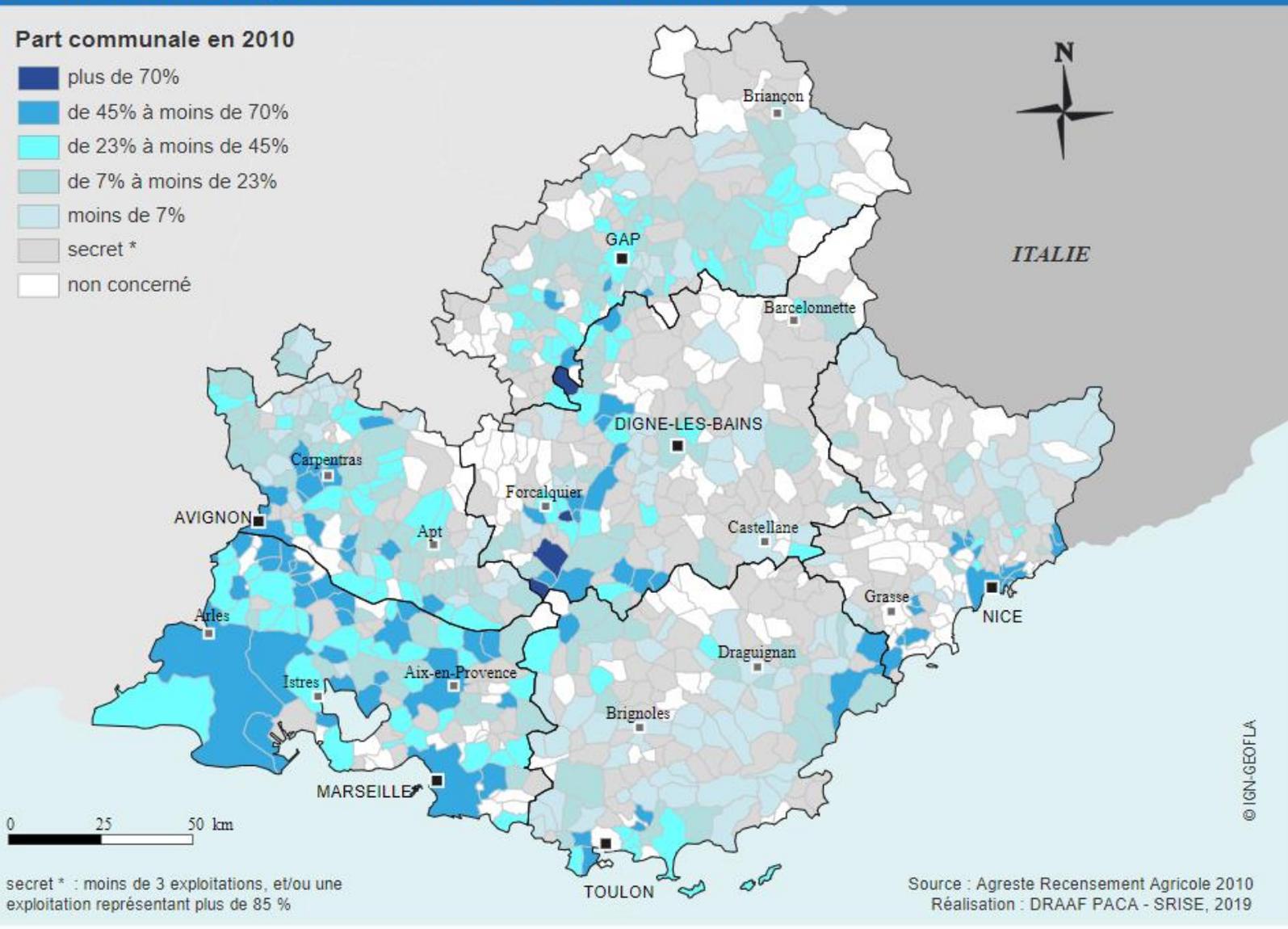
## OBJ49

Préserver le potentiel de production agricole régional



### Part de la SAU irrigable dans la SAU communale

#### Part communale en 2010





1. Ouverture
2. Etat des lieux :
  - Démarches de planification en cours
  - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
3. Présentation de la Communauté de communes Vaison Ventoux sur son SCoT en cours d'élaboration
4. Atelier de l'espace Rhodanien - Le foncier économique et la préservation du potentiel de production agricole :
  - Données de cadrage
  - **Un exemple de démarche territoriale : présentation du PNR des Alpilles sur ses actions en terme de foncier agricole**



# Parc naturel régional des Alpilles

**Jean MANGION**

Président

**Éric BLOT**

Directeur

# L'action du Parc naturel régional des Alpilles en terme de foncier agricole



Instance territoriale de dialogue SRADDET  
15 janvier 2021



# Rôles et missions d'un Parc naturel régional



- Parmi ses 5 missions: « aménager le territoire en favorisant le développement économique et la qualité du cadre de vie, en préservant le patrimoine »
- Un Parc agit au travers de sa charte, projet de territoire porteur d'un mode de développement rural spécifique qui s'attache à apporter des solutions transversales et globales fondées sur le respect du lien Homme/Nature

# Rôles et missions d'un Parc naturel régional



- Une charte qui définit des objectifs sur une durée de 15 ans et acte des engagements de mise en œuvre,
- Une charte qui dans la hiérarchie des normes, se situe entre le SRADDET et les SCOT
- Le Parc contribue à la mise en cohérence des politiques publiques sur son territoire, il a une fonction d'assembler et d'animateur

**=> En synthèse, le Parc définit une politique territoriale d'aménagement durable propre à son territoire et anime la dynamique collective qui permet de la mettre en œuvre, en s'appuyant sur les compétences des acteurs publics et des acteurs du territoire.**

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles: les termes du débat



- L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'identité du Parc, dans l'économie et les paysages.
- L'agriculture locale est riche, diversifiée et valorisée par de nombreux labels et démarches qualité.
- Pilier économique du territoire, l'agriculture locale renferme de véritables enjeux écologiques, patrimoniaux et identitaires
- Le Parc des Alpilles s'inscrit dans le Pays d'Arles, premier territoire agricole de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Le Parc régional des Alpilles pèse autour de 10% de la SAU départementale en 2010 (avec 15 000 hectares de SAU, RGA 2010) et 21% des exploitations agricoles (1 050 exploitations).
- 52 % du territoire du Parc est dédié à l'activité agricole, soit 26 500 ha.
- 65% des terres agricoles du Parc des Alpilles se situent en périmètre irrigables

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles: les termes du débat



- l'agriculture représente environ 9% des emplois totaux du territoire de Parc ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale et régionale
- les exploitants agricoles sont de plus en plus âgés avec plus de deux tiers de la population active agricole ayant 50 ans et plus en 2010, en hausse d'environ 20% par rapport au précédent recensement agricole de 2000
- en 2010, 443 exploitations sont sans successeur, un chiffre en hausse de 23% par rapport à 2000
- la consommation foncière entre 2006 et 2016 a porté essentiellement sur les terres agricoles - 122 hectares de consommés (contre 29 hectares d'espaces naturels)

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles: les termes du débat



**Pression foncière, conditions difficiles d'accès au foncier, vieillissement de la population agricole, expansion des grandes exploitations (les filières viticole et oléicole ont connu une hausse de leurs surfaces cultivées respectivement de 25 % et de 31 % entre 2006 et 2014), baisse de la SAU, importance des terres en friches estimées à 10 %,... imposent d'agir sur le sujet du foncier agricole.**

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles : la réponse politique dans le cadre du projet de nouvelle charte



Le foncier représente la pierre angulaire du dynamisme agricole, de l'accompagnement des pratiques agroécologiques à la valorisation des produits pour une alimentation locale et de qualité accessible à tous, viable économiquement et écologiquement.

**Dans ce contexte, le Parc des Alpilles inscrit le maintien d'une politique foncière comme une de ses priorités d'intervention.**

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpes : la réponse politique dans le cadre du projet de nouvelle charte



1 orientation totalement dédiée à la question du foncier (S'engager dans une stratégie foncière maîtrisée et partagée) déclinée en 2 mesures spécifiques:

- **Animer une démarche globale pour conserver les grands équilibres de l'occupation de l'espace** => Conserver l'équilibre de tout le territoire : équilibre démographique, économique, environnemental et social. Conserver sa qualité de vie, son environnement et ses paysages.
- **Préserver le foncier agricole en soutenant l'activité** => Poursuivre une stratégie d'intervention foncière coordonnée et partagée avec l'ensemble des acteurs pour maintenir une agriculture diversifiée et dynamique. MESURE QUALIFIEE DE PRIORITAIRE DANS LA CHARTE. En correspondance avec l'objectif 49 du SRADDET : Préserver le potentiel de production agricole régional

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles : la réponse politique dans le cadre du projet de nouvelle charte



Préserver le foncier agricole.....que compte faire le Parc ?

Des axes de travail identifiés dans la charte (non exhaustifs):

- Mettre en cohérence les différentes politiques publiques foncières et mobiliser les outils disponibles
- Sensibiliser les différents acteurs du territoire aux enjeux liés à la consommation et l'artificialisation des terres agricoles ;
- Éviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation pour atteindre zéro perte de surfaces agricoles équipées à l'irrigation (disposition pertinente du SCOT du Pays d'Arles) ;
- Accompagner les communes lors de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme afin de pérenniser les terres agricoles et leur vocation à être cultivées

Accompagner les partenaires publics et privés à la lutte contre la spéculation et à la mise en place d'outils de préservation des terres et de l'activité agricoles : outils juridiques et financiers dont ZAP, PAEN, veille foncière...

- Mobiliser les outils permettant de mettre en lien les propriétaires privés et publics de terres agricoles avec les agriculteurs et futurs porteurs de projets agricoles par différents modes de conventionnements dont les baux environnementaux, fermages, contrats de prestations de service...

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles : de la parole aux actes



- ❖ Dès 2010, le Parc a coordonné une étude nommée “Mise en œuvre de la politique foncière et élaboration d’une stratégie foncière sur le territoire” permettant au territoire de se doter d’une stratégie foncière avec un dispositif d’animation (CAR) et de veille foncière (CIF) en lien avec les acteurs publics et privés du territoire
  
- ❖ En 2016, le parc a répondu à l’appel à projet lancé par la Région et l’Union Européenne dans le cadre du FEADER sur les stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel qui concourt à :
  - Préserver le foncier agricole et naturel au moyen de démarches réglementaires de protection dont les zones agricoles protégées (ZAP) ;
  - Valoriser la gestion de ces espaces par la lutte contre les friches et reconquête d’espaces agricoles ;
  - Améliorer l’organisation et la structuration foncière de ces espaces.

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles : de la parole aux actes



- ❖ **Projet Leader « Favoriser l'appropriation et la connaissance des enjeux liés au foncier pour le maintien d'une agriculture vivante » 2021/2022- Action complémentaire du FEADER Foncier agricole.**
- Objectifs :
- ✓ **S'inscrire dans la stratégie foncière développée à l'échelle du Pays d'Arles et du Projet Alimentaire Territorial et la décliner localement auprès des agriculteurs, des élus et du grand public**
- ✓ **Comprendre l'évolution de la consommation foncière et de la dynamique agricole sur le territoire, avoir des données quantitatives fortes et reconnues permettant une communication percutante, comprendre les enjeux et besoins du territoire et de ses acteurs pour une relocalisation de l'alimentation**
- ✓ **Mettre en place des actions pédagogiques amenant les acteurs du territoire à comprendre et intégrer les enjeux et les outils mobilisables pour agir sur le foncier agricole, socle de toute production.**
- ✓ **Sensibiliser et encourager à la prise de conscience de la perte de foncier agricole et à la nécessité du maintien d'une agriculture vivante sur le territoire.**

# Les enjeux du foncier agricole dans les Alpilles : de la parole aux actes



## ❖ Mieux construire et rénover en zone agricole (mission en cours)

- ✓ Mieux connaître les spécificités et caractéristiques des constructions en zone agricole dans les Alpilles, afin de conseiller et d'accompagner les porteurs projets dans la construction, rénovation ou extension de leur patrimoine bâti en secteur agricole.
- ✓ Assurer la pérennité de la vocation des terres agricoles à être cultivées, sur le long terme et donner un cadre dans lequel on puisse concilier la réponse à des besoins avérés (et autorisés) avec la préservation du paysage et des ressources, et la pérennité de la vocation agricole des terres.



## Foncier agricole, quelles actions opérationnelles ?

### L'exemple du projet FEADER

« Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le PNR des Alpilles »



## Le Feader: Protéger et mobiliser le foncier agricole

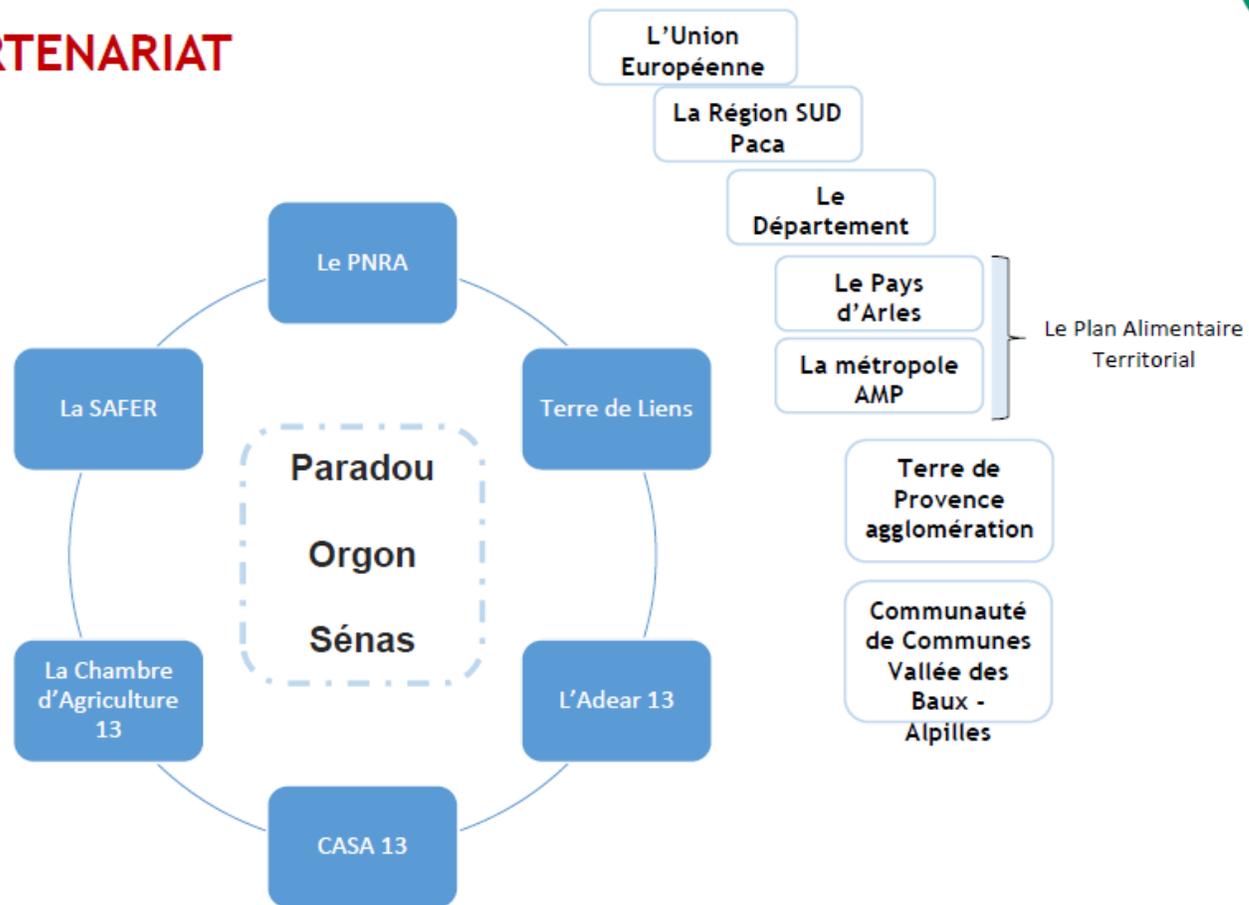
- ❖ Le projet a démarré en septembre 2018, s'achèvera en janvier 2023, et porte sur les secteurs pilotes des communes d'Orgon, Sénas, et Paradou.
- ❖ Le projet bénéficie d'un soutien financier européen de 186 553,54 € et régional de 46 638,39 €.

# Le Feader: Protéger et mobiliser le foncier agricole

## LES OBJECTIFS

- ❖ **PRESERVER** durablement le foncier agricole à travers l'étude et la mise en œuvre de Zones agricoles protégées (ZAP)
- ❖ **REMETTRE** en culture des friches et restructurer le foncier agricole
- ❖ Générer une dynamique locale à travers un plan de travaux de reprise des friches et des acquisitions citoyennes

## LE PARTENARIAT



# Etude d'opportunité et accompagnement à la mise en place de Zones Agricoles Protégées

→ Deux communes concernées : Sénas et Le Paradou

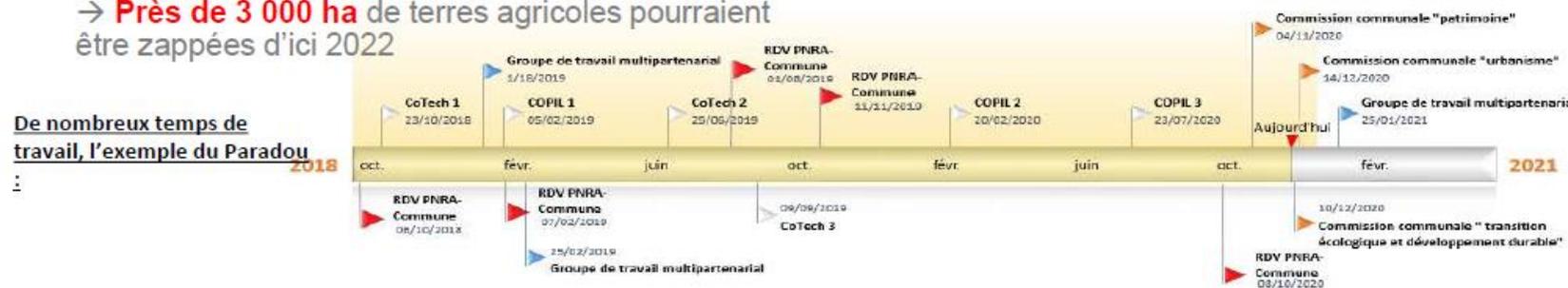
Depuis septembre 2018 : De nombreux moments d'échanges entre partenaires techniques et élus (groupes de travail, Comités techniques, comités de pilotage, commissions communales...)

Aujourd'hui : 2 ZAPs d'envergures en projet avec la volonté des deux communes de protéger la quasi-totalité de leurs terres agricoles identifiées dans leur PLU



→ **Près de 3 000 ha** de terres agricoles pourraient être zappées d'ici 2022

De nombreux temps de travail, l'exemple du Paradou



# Prospection et animation foncière

→ Trois communes concernées : Sénas, Orgon et Le Paradou

1. Cartographie des friches réalisées par la CA13 en 2019
2. Identification des propriétaires concernées par la SAFER en 2020
3. Envoi de courriers en 2020
  - 593 courriers envoyés
  - une quarantaine de retours téléphoniques aujourd'hui
4. Réunion publique à Orgon oct 2020 : forte participation de plus de 70 personnes !



# Création d'un guide d'incitation à la remise en culture

2020 : Création  
et impression

2021 : Diffusion



# Favoriser la transmission des exploitations

Septembre 2020 : réunion d'information sur la transmission à Orgon

- Une quinzaine de participants
- Présentation du processus et du temps d'anticipation
- Présentation et échanges avec les différents interlocuteurs pouvant intervenir tout au long du processus :
  - PNRA
  - CA13
  - SAFER
  - ADEAR
  - TdL



# Sensibilisation du grand public

2019 :  
Ciné-  
débat




**Ciné Foncier**  
FAIM DE TERRE. L'ENQUÊTE D'UN BITUMAGE GLOBAL.  
Un film de Karine Musik & Maron Wallenberger

Ciné Palace le **27 juin à 18h30**  
à **Saint-Rémy-de-Provence**

Documentaire suivi d'un débat  
en partenariat avec Terre de liens et  
ADEAR Bouches-du-Rhône

Citoyens, élus, propriétaires,  
paysans et porteurs de projet,  
créons du réseau !

Entrée  
libre

Terre de liens - Coline Allen Fabre  
09 70 20 31 24 / c.allen-fabre@terredeliens.org

Par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

- 2020 :  
Balade  
commentée  
« Open  
Friche Map »




**Lundi 5 octobre  
2020**  
17h - Salle des services  
techniques, 907 RD71  
route d'Allèzes  
13600 Sénas

Rencontre-balade "Signaler les friches  
pour aider à la reconquête des terres  
agricoles"

Vous êtes agriculteur, élu, porteur de projet ou simple citoyen et avez une terre  
concernée par la recultivation de territoires par l'agriculture, venez nous identifier les  
friches agricoles grâce à OpenFricheMap.

Le programme de cette rencontre :

- Présentation de l'application mobile OpenFricheMap
- Balade commentée et reconnaissance in situ de friches agricoles
- Témoignages et discussions autour de la remise en culture et des actions possibles
- Fin de la rencontre prévue à 20h

Mise en vente obligatoire après la soirée : 04 90 37 20 95 ou [marcelle.galand@senas.fr](mailto:marcelle.galand@senas.fr)  
Gratuit

Télécharger l'application avant la rencontre sur votre smartphone ou tablette : [www.openfriche.com](https://www.openfriche.com)

Merci d'apporter votre matériel. Nous rencontrer sur les lieux dans le respect des mesures  
sanitaires.

Animé par :



Le projet financé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.



MERCI DE VOTRE  
ECOUTE

# Temps d'échange



Merci pour votre attention

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

